



**HAL**  
open science

## Nouvelles notes critiques sur les deux premiers livres de la chronique de Geoffroi Malaterra

Olivier Desbordes

► **To cite this version:**

Olivier Desbordes. Nouvelles notes critiques sur les deux premiers livres de la chronique de Geoffroi Malaterra. *Kentron. Revue pluridisciplinaire du monde antique*, 2005, 21, pp.111-159. 10.4000/kentron.1803 . hal-02889280

**HAL Id: hal-02889280**

**<https://hal-normandie-univ.archives-ouvertes.fr/hal-02889280>**

Submitted on 1 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Nouvelles notes critiques sur les deux premiers livres de la chronique de Geoffroi Malaterra

Olivier Desbordes

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/kentron/1803>

DOI : 10.4000/kentron.1803

ISSN : 2264-1459

### Éditeur

Presses universitaires de Caen

### Édition imprimée

Date de publication : 31 décembre 2005

Pagination : 111-159

ISBN : 2-84133-279-9

ISSN : 0765-0590

### Référence électronique

Olivier Desbordes, « Nouvelles notes critiques sur les deux premiers livres de la chronique de Geoffroi Malaterra », *Kentron* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 03 avril 2018, consulté le 20 novembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/kentron/1803> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/kentron.1803>

---



*Kentron* is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 3.0 International License.

## NOUVELLES NOTES CRITIQUES SUR LES DEUX PREMIERS LIVRES DE LA CHRONIQUE DE GEOFFROI MALATERRA\*

Cette contribution à l'établissement du texte des deux premiers livres du *De rebus gestis Rogerii [...]* *Siciliae comitis et Roberti Guiscardii ducis* fait suite à l'article paru en juin 2002 dans les *Mélanges Pierre Bouet*<sup>1</sup>. Elle a donc elle aussi son point de départ dans la thèse de doctorat de Marie-Agnès Avenel<sup>2</sup>, prélude à une nouvelle édition critique de la chronique de Geoffroi Malaterra<sup>3</sup>. L'une des originalités de ce travail est dans l'apparat : renouvelé entièrement sur la base d'un collationnement minutieux de l'ensemble de la tradition, il fournit pour la première fois une somme des leçons utilisables et permet, contrairement à celui de son devancier, sélectif – sans critères apparents – et infidèle<sup>4</sup>, d'entrer sérieusement dans l'étude et dans la critique de la constitution du texte.

Ce texte est établi principalement à partir d'une confrontation entre quatre manuscrits :

---

\* Pierre Bouet, Marie-Thérèse Cam et Brigitte Gauvin ont lu chacun un état différent de ce travail. Notre exposé doit à l'amitié éclairée de ces lecteurs diligents diverses améliorations de forme.

1. Cf. Desbordes 2002.
2. Cf. Lucas-Avenel 2001.
3. Bien que M.-A. Avenel ait partagé les chapitres traditionnels en paragraphes numérotés, nous n'utilisons pas cette division pour nos références, qui sont données, selon l'habitude, d'après l'édition de Malaterra par E. Pontieri (cf. Pontieri 1927-1928). Les auteurs anciens sont cités d'après l'*Index*<sup>2</sup> du *Thesaurus linguae Latinae* ; les abréviations désignant les périodiques sont empruntées à l'*Année philologique*. Quant à l'emploi des signes diacritiques, il est conforme au système en usage dans l'édition des textes antiques.
4. Il est impossible, en se fondant sur l'apparat de l'édition Pontieri, de se représenter avec exactitude les différents états de la tradition, et, pour ce motif, le critique n'est pas en mesure de déterminer l'origine du texte choisi ni la raison des choix. Sur cette édition, dont les insuffisances avaient été déjà vivement relevées, avec preuves à l'appui, par Gianvito Resta (Resta 1964, 17, 23, 32, 47 et 51), cf. la condamnation sans appel prononcée par Edoardo D'Angelo : « Tale edizione [...] è [...] assolutamente inadeguata, tanto da rendere una nuova edizione del testo uno dei desiderata più urgenti della normannistica meridionale. Anche se problemi si evidenziano già in sede di recensio, infatti, sono comunque la constitutio e la strutturazione dell'apparato a presentarsi, più che caotici, semplicemente casuali » (D'Angelo 2000, 384 – recueilli dans D'Angelo 2003, 216-226 [216]).

- A : Palermo, Bibl. Naz., X.A.16
- B : Palermo, Bibl. della Società Siciliana di Storia Patria, 1 B 28<sup>5</sup>
- C : Catania, Bibl. Universitaria, Vent. Arm. 1 99<sup>6</sup>
- Z : Barcelona, Bibl. Central de la Deputación Provincial, 996.

Aucun d'eux n'est antérieur au XIV<sup>e</sup> siècle. Ils se partagent nettement en deux classes, dont la première,  $\alpha$ , comprend les mss A et C, la seconde,  $\beta$ , les mss Z et B. Ces deux classes correspondent à deux recensions indépendantes d'un subarchétype unique. A et C, qui présentent la plus grande analogie sans être en tout point identiques l'un à l'autre, approchent certainement le plus près de ce subarchétype. Z et B le représentent à un état moins bon : non seulement ils dérivent d'un intermédiaire commun moins exact que celui dont A et C sont issus, mais ils ont profité l'un et l'autre d'une révision antérieure à leur propre transcription, conduite à chaque fois sans l'appoint d'aucun exemplaire de comparaison. De là un lot de variantes originales sur lesquelles ces témoins, produits diversement altérés d'une même recension, se séparent l'un de l'autre pour opposer chacun à AC une leçon également inauthentique – et la critique doit se défendre d'employer à la constitution du texte l'un ou l'autre quelconque de ces arrangements de fortune dont ils sont redevables à leurs correcteurs respectifs. Des deux classes, c'est donc la première, celle qui a le plus d'autorité, qu'il faut suivre dans les cas douteux ou indifférents, quand aucune raison spéciale ne détermine une autre préférence<sup>7</sup>.

- 
5. Du contenu de B, G. Resta – et M.-A. Avenel après lui – a donné une description entachée d'erreur par omission. Dans la partie de son exposé indiquant les limites de chaque lacune, il ne relève qu'une mutilation, la perte du feuillet qui, entre les actuels f<sup>o</sup> 16 et 17, contenait les chapitres 3-10 du livre III (p. 58,16 → p. 62,10) : « *il codice [...] avrebbe subito la perdita di una sola c. tra le cc. 16-17* » (Resta 1964, 26). Il ne signale pas – contrairement à Pontieri 1927-1928, LIV, et apparat *ad loc.* – qu'il existe encore, entre les folios cotés aujourd'hui 24 et 25 – qui sont les pendants des feuillets précités –, une mutilation de même étendue (= IV 14-17 [p. 93,17 → p. 96,13] ; ces deux lacunes textuelles correspondent à respectivement 105 et 106 lignes dans l'édition Pontieri), consécutive elle aussi à la chute d'un feuillet : « [...] *le cc. 17-26 [comprendono] la fine del cap. 10 del III fino al principio del cap. 25 del libro IV* » (Resta 1964, 25). Le septénion formé par les f<sup>o</sup> 15-28 a donc subi la perte d'un bifeuillet, et le f<sup>o</sup> 28 était, avant cet accident, le trentième folio du manuscrit B. Si l'organisation idéale du cahier originel – un octonion – avait été préservée, les deux parties du bifeuillet disparu porteraient respectivement les numéros 18 et 27. Pour ajouter au désordre, la séquence régulière des feuillets a été altérée lors de la couture du cahier : seuls les bifeuillets correspondant aux actuels f<sup>o</sup> 15-26 ont été cousus ensemble ; et le bifeuillet extérieur de l'octonion primitif, bien qu'il assurât matériellement la jonction entre les cahiers I et III – témoin les réclames au verso des f<sup>o</sup> 14 et 28 –, a été rejeté à la fin du sénion isolé par cette couture. Ainsi s'expliquent le déplacement du folio qui était originairement le f<sup>o</sup> 15 et son insertion entre les f<sup>o</sup> 26 et 28. Si l'on se fie aux indications de Resta, on obtient un septénion augmenté d'un feuillet dépareillé avant la corde, soit un cahier irrégulier de quinze folios.
  6. Nous avons pu faire une collation de ce témoin grâce aux reproductions que M.-A. Avenel a mises obligeamment à notre disposition. Qu'il nous soit permis de lui exprimer ici notre reconnaissance.
  7. Ainsi, dans les passages suivants tirés de la fin du livre II de la chronique, l'édition de M.-A. Avenel porte la leçon ancienne, quand elle aurait dû se tenir aux lectures de C : II 32 (p. 42,17) *In crastinum*

Il y a assez peu à tirer, pour l'établissement du texte, des trois autres témoins constituant le stemma. Ils font tous partie du second rameau de la tradition ( $\beta$ ), mais étant issus, directement ou par un intermédiaire, de Z ou B, ils ne sauraient prétendre – sauf exception – à le représenter<sup>8</sup>.

Giovan Battista Caruso (1723), qui se prévaut d'avoir eu accès à trois des sept témoins répertoriés aujourd'hui<sup>9</sup>, n'en aura tiré tout compte fait qu'un maigre avantage : sollicitant d'abord B uniquement, puis A et B, il relève des variantes propres à jeter un rayon de lumière sur les obscurités du texte signalées d'un astérisque par le premier imprimeur. Les variantes de A, estampillées du sigle C. P. – *codex Panormitanus* –, font aujourd'hui le prix de son travail : elles enrichissent notre connaissance d'un témoin important dont dix-sept feuillets seulement ont été préservés<sup>10</sup>.

---

*autem* (ZB, edd. : uero C) ; II 32 (p. 42,17 sq.) *pro* (Z, edd. : prae C per B) *longitudine* (-nem B) *itineris* ; II 33 (p. 42,22 sq.) *ut eos plenius prospiceret* (ZB, edd. : pers- C) ; II 34 (p. 45,8) *Pisani ergo* (ZB, edd. : igitur C) *mercatores* [...] ; II 36 (p. 46,27) *cum gaudio magno* (ZB, edd. : c. magno gaudio C) ; II 37 (p. 47,18) *maxima indignatione commoti* (Pontieri Avenel : *permoti* C) ; II 44 (p. 52,21) *a foribus* (Z, edd. : foris C [cf. Hofmann-Szantyr 1965, 257, § 142 Zusätze b]) *fore* B) *expectantibus*.

8. Be (Besançon, Bibl. mun., 675) a pour ascendant immédiat le manuscrit B. Il n'a que l'avantage d'avoir été transcrit avant que son *exemplar* eût perdu un bifeuillet (cf. n. 5) ; mais il ne permet pas d'atteindre les morceaux perdus au cours de la transmission par l'état du texte recueilli dans B : outre les parties versifiées des livres III et IV, Be omet, comme son père, les épîtres liminaires et le sommaire du livre I. D (Palermo, Bibl. Com., Qq. E. 165) dérive de Be ; mais il présente parfois, dans les endroits de la tradition où les quatre manuscrits sources sont manifestement fautifs, une correction individuelle digne d'attention. Cependant, même si l'éditeur y trouve à glaner, D ne mérite pas la confiance dont E. Pontieri, par commodité, l'avait honoré (cf. sa *Prefazione*, p. lvi : « *poichè le [...] mutilazioni di B, insieme con qualche oscurità di trascrizione, possono essere superate mercè l'aiuto di D, questo non può esser messo del tutto da parte in una critica revisione del testo malaterriano* »). Pi (Catania, ms. della Bibl. del prof. G. Piccitto) enfin, dont il a été établi qu'il n'était qu'une copie de l'édition princeps (voir Resta 1964, 34 sq.), est à éliminer purement et simplement.
9. Il s'agit de B, « *quod exstat in Bibliotheca Marchionis Jarratanae* », de D, « *quod asservatur penes D. Octavium Montaperto Principem Raffadalis* », et de A, repéré tardivement, à l'heure où l'imprimeur mettait sous presse le premier livre de la chronique. Ces identifications, proposées par E. Pontieri dans la *Prefazione* de son édition (p. II-LII), ont été confirmées par Resta 1964, 9-10 et n. 21. Depuis quelques mois, nous disposons de richesses accrues : deux manuscrits ont été découverts par E. D'Angelo dans les collections d'une bibliothèque de Naples. Il appartient à la nouvelle éditrice de définir exactement la position de ces témoins, d'évaluer l'autorité respective de leurs leçons divergentes et de déterminer s'ils doivent entrer en ligne de compte dans la constitution du texte.
10. Ce chiffre est donné par E. Pontieri, p. liii de sa *Prefazione* (« *In tutto diciassette pagine* »), et par Resta 1964, 23 (« cc. II-17-II »). Mais, singulièrement, le f° 14-14 v° n'apparaît pas dans le détail de leurs décomptes respectifs : ils font commencer l'un et l'autre le dernier morceau de texte conservé avec *cum summa dulcedine* (p. 33,23 [= II 14]), qui sont les premiers mots du f° 15-15 v°. En réalité, A reprend p. 32,26 (= II 10) avec *re* fugeret. Et la précision figurant dans l'apparat de l'édition Pontieri (« *da qui ripiglia, e per un ultimo breve tratto, il cod. A* ») doit être transportée de la p. 33, ligne 6, à la p. 32, ligne 5, à la suite de l'unité critique || 26. *ipsas BD* ||. D'un autre côté, la survie de ce f° 14-14 v° ne laisse pas d'intriguer le codicologue. En effet, si l'on peut aisément appréhender l'ordonnance originelle du premier cahier – un sénion devenu quinon du fait de la perte du bifeuillet

On doit cependant émettre une restriction : il est sûr que les leçons précédées du sigle *C. P.* n'ont pas été toujours des leçons lues par Caruso dans le ms. A. Témoin les divergences que révèle une confrontation – possible pour les parties conservées du *codex Panormitanus* – du relevé de l'érudit sicilien avec sa source documentaire présumée. Dans le seul livre I de la chronique, épîtres liminaires non incluses, le cas se présente pas moins de sept fois sur vingt et une citations. Voici la liste de ces différences, débarrassée de trois erreurs de repérage dues à Muratori<sup>11</sup> : I 4 (p. 9,9) *C. P.* Moriellam : *om. A, ed. pr. in lacuna* || I 6 (p. 10,5) *C. P.* Gaimarium : -rum *A -rii ed. pr.* || I 7 (p. 11,18) *C. P.* in armis : armis *A, ed. pr.* || I 9 (p. 12,22 *sq.*) *C. P.* Tudebufem : -busem *A Tudextifem ed. pr.* || I 16 (p. 16,9) *C. P.* intus : longius *A, ed. pr.* || I 16 (p. 16,18) *C. P.* praedam : -da *A, ed. pr.* || I 16 (p. 16,26) *C. P.* Praecedite : -dire *A, ed. pr.*

Concevant le même dessein que Caruso, un lecteur anonyme du XVIII<sup>e</sup> siècle a consigné sur un exemplaire de l'édition princeps, conservé actuellement à la

---

correspondant aux f<sup>o</sup> 3 (= p. 4,15-42 + p. 7,1-8) et 10 (= p. 14,17 → p. 15,18) du cahier primitif –, la reconstruction exacte des cahiers suivants est problématique. Dans sa description de la composition du manuscrit, Resta n'a manifestement pris en compte que les unités définies par les mutilations, non les réalités codicologiques : « *è composto di un primo frammento costituito da un quinterno [...]. Seguono tre fogli [...]. Poi un duerno [...]* », et ses dénominations sont fallacieuses. Or nous savons que le second cahier a perdu ses six premiers feuillets et qu'entre les folios qui portent aujourd'hui les numéros 13 et 14 cinq autres feuillets sont disparus (cf. Resta 1964, 40). Si, d'autre part, la mention lue par le savant italien dans la marge de queue du f<sup>o</sup> 17 v<sup>o</sup> est bien une réclame (« *in basso si legg[e] dux uero, principio di [II] xxxiii* » [Resta 1964, 23]), et si le précédent du premier cahier autorise l'hypothèse que les *membra disiecta* de A sont eux aussi, dans leur état actuel, solidaires deux à deux, il devient possible, en combinant ces données, de reconstituer l'organisation des cahiers II et III : le f<sup>o</sup> 17 est le dernier feuillet du troisième cahier ; il forme avec le f<sup>o</sup> 11 le bifeuilleter extérieur dudit cahier ; les f<sup>o</sup> 12 et 13 ont respectivement pour pendant les f<sup>o</sup> 16 et 15 ; quant au f<sup>o</sup> 14, il concourt avec les cinq feuillets absents qui le précédaient à former les trois bifeuillets nécessaires à la transcription des chapitres I 40-II 14 (p. 25,17 → p. 33,23). Le troisième cahier pouvait donc être, à l'instar du premier, un sénion, et le second, constitué par les six folios disparus qui, à l'origine, séparaient le dernier feuillet du cahier I des actuels f<sup>o</sup> 11-13, un ternion. La présence de ce ternion entre deux sénions ne serait pas nécessairement une anomalie ; cf. Lemaire 1989, 54. En revanche cette reconstitution conjecturale ne rend pas compte de la singularité du f<sup>o</sup> 14-14 v<sup>o</sup>, unique feuillet indépendant dans une série de huit bifeuillets.

11. Le livre I se trouvant à l'impression lorsqu'il eut l'occasion de se reporter au texte de A comme terme de comparaison, Caruso dressa une liste de divergences, qu'il disposa, précédée d'un avertissement à ses lecteurs, à la suite de ce même livre. Et c'est Muratori 1724, 549-602, qui prit l'initiative de les distribuer dans les bas de page, qui accueillaien déjà des lectures de B. À trois reprises, il se méprit sur le point d'ancrage de la variante *C. P.* : I 3 *C. P.* *quantum tantum* (p. 9,4) : au lieu de *tantum* (AC ZB), lire *sed quoniam* (p. 8,24 [apparat]), que l'édition princeps a substitué au *quantum* de sa propre source (Z) || I 6 *C. P.* *addiderunt adtriuerunt* (p. 10,9) : *addiderunt* (AC B) correspond non à *adtriuerunt*, mais à *adiuerunt* (p. 10,10), que l'*ed. pr.* a tiré de Z (*addiuerunt*) || I 16 *C. P.* *militibus ducentis militibus* ([*armatis*] p. 16,26) : en réalité, la leçon variante *C. P.*, commune à A, C et B, rectifie un *ducerent militibus* (p. 16,34) que l'édition princeps avait introduit dans la tradition imprimée sous l'autorité de Z.

bibliothèque de la Faculté des lettres et philosophie de l'université de Messine (Me), un certain nombre de variantes, sans mention d'origine. L'*exemplar* manuscrit qui a été collationné à cette occasion a été identifié avec A. Au moment où cette opération a été conduite, le *codex Panormitanus* était incomplet, ayant subi des dégâts très importants : la disparition de quelque cinquante-trois feuillets avait produit dans le texte une série de lacunes<sup>12</sup>. Après ce collationnement, le manuscrit a perdu encore trente-sept ou trente-huit folios, c'est-à-dire les chapitres II 22 (p. 36,24)-III 25. Me, comme Caruso, contribue donc à faire connaître l'état primitif de A. Mais C doit en définitive être mis quasi en première ligne.

C'est l'objet de ce travail que de montrer qu'en dépit de l'attention privilégiée que M.-A. Avenel a accordée aux lectures de C, il est possible d'aller plus loin qu'elle encore dans le même sens et de rétablir en plus d'un endroit l'autorité de ce témoin, abandonnée sans raison valable. Et comme elle ne nous paraît pas être allée non plus assez loin quand on doit s'écarter du texte transmis par les sources, manuscrites et / ou imprimées, et hasarder des corrections conjecturales, nous montrerons que, devant certaines difficultés critiques, on peut atteindre à des résultats raisonnables, voire « vrais » – pour reprendre le langage de L. Havet<sup>13</sup> –, en recherchant, au cours d'une étude attentive des fautes, les circonstances qui les ont conditionnées.

L'ordre suivi est l'ordre même du texte.

\*  
\* \*

P. 4,33 sq. (épître dédicatoire) *Adsunt alii econtra quorum scientia etiam mores ipsos in tantum nobilitat <ut> quantum plus philosophico fonte debriantur, tanto minori extollentia rapiantur [...]*

|| etiam Z: et ed. pr. Pontieri || nobilitat Avenel: -tant Z, ed. pr. || ut add. edd. ||

Le travail de restauration du texte est manifestement inachevé, et l'étude critique de la faute, telle qu'elle a été amorcée par M.-A. Avenel, suggère de reconstituer une troisième forme, *quanto*. L'altération initiale – *nobilitat ut > nobilitant* (Z) – a, selon toute apparence, provoqué l'arrangement de *quanto* en *quantum* : après l'effacement de *ut*, *quanto* aura été, à cause de la relativement longue distance qui le sépare de son corrélatif *tanto*, rapproché erronément du *tantum* qui le précède et mis en accord avec lui. Il est étrange que les éditeurs aient accueilli sans objection cet à-peu-près grammatical tout à fait invraisemblable<sup>14</sup>.

12. Resta 1964, 40, exploitant les indications de Me, en donne un décompte précis.

13. Cf. Havet 1911, 425-427, « Leçons vraies et leçons authentiques ».

14. Dans ses autres occurrences, ce groupe corrélatif uni au comparatif de l'adjectif – ou de l'adverbe – perpétue l'usage classique : cf. I 11 (p. 14,15) *quanto enim ampliora largiebantur, tanto maiora*

## INDEX I I :

Les neuf vers qui ouvrent le Sommaire du livre I – « les seuls [...] dans les deux premiers livres de la chronique » – sont des tétramètres rythmiques, régulièrement composés de deux hémistiches inégaux, comptant respectivement huit et sept syllabes<sup>15</sup>. La cadence finale du premier hémistiche est toujours paroxytone, celle du second toujours proparoxytone<sup>16</sup>. Or le quatrième de ces vers (p. 5,5), avec ses hémistiches isosyllabiques (7 p + 7 pp), n'est pas attribuable à Malaterra : *Primum sonat quae pars est Franciae Normannia*. On rétablira le rythme en lisant *insonat*. La faute – chute du groupe *in-* après *-m* – aura été facilitée par la ressemblance graphique de ces éléments dans la minuscule<sup>17</sup>.

INDEX I IX (p. 5,20) [...] *et de primo congressu quod cum Graecis habuerunt.*  
|| quod A Z: quem *edd.* ||

M.-A. Avenel s'est écartée ici du texte reçu depuis l'édition princeps pour adopter la lecture de la tradition manuscrite – réduite à deux exemplaires, A et Z –, mais sans indiquer ce qui a déterminé ce choix ni expliquer la construction, comme si le texte des manuscrits était irréfutable. Rien pourtant ne nous invite à croire qu'un pronom relatif neutre ait pu représenter un substantif du genre masculin, et il est permis de ne pas s'en laisser imposer par l'unanimité de la tradition sur un grossier

---

*lucrabantur*; I 27 (p. 22,2 sq.) *quanto abundantiori cibo contra usum intemperanter reficiebantur, tanto citius periclitabantur*; II 40 (p. 49,6-8) *quanto pretiosiora infra muros contineri discebat, tanto ardentius [...] mentis instantiam fugebat*; III 20 (p. 69,25) *quanto eos [...] attentius instare uidebat, tanto altiori ira inflammabatur*; IV 15 (p. 94,3 sq.) *quanto ampliori honore terreno se a Deo prouectum cognoscebat, tanto ampliori studio agebat ut eqs.*; cf. encore III 2 (p. 58,7) *quanto plus lenire tentabat, eo amplius in deterius excrescere*. En III 7 (p. 60,27-29), un comparatif a été omis, sans motif apparent : *quanto asperitatibus quatiebatur, eo ardentiori constantia [...] uincere quam uinci nitebatur*. Mais il faut peut-être supposer que *quanto* équivalait ici à *quanto magis* : cf. Hofmann-Szantyr 1965, 169 sq., § 100 d).

15. Parce qu'ils ruinent ce principe de composition du tétramètre rythmique, les ajouts – <in> *diuersa* (p. 5,2); <de> *nostra* (p. 5,3) – et variantes – *Rodolo*; *Noerueya* ([pour *Norueia*, avec diérèse] p. 5,6) – de Z disqualifient cet état de la tradition.
16. D'où la formule (8 p + 7 pp) par laquelle on désigne communément ce vers. Sur les tétramètres rythmiques dans Malaterra, voir en dernier lieu D'Angelo 2000, 386-390 (repris dans D'Angelo 2003, 218-222).
17. Sur la facilité de cette confusion graphique, cf. *infra ad* II 44. On pourrait tout aussi bien expliquer la faute par la chute d'un « petit mot » tel que *id* : *Primum <id> sonat, quae pars est Franciae Normannia*. Un autre remède consisterait, en déplaçant le siège de la faute, à tirer d'un *primum* réputé corrompu un *primitus* qui, amputé par haplographie de sa consonne finale, aurait suggéré, du fait de l'enchaînement de nombreux jambages, la forme transmise par nos sources. Comparer Desbordes 2002, 41 (*ad p.* 3,12) et n. 11. On ne peut citer qu'un seul autre exemple de l'adverbe dans les quatre livres de la chronique : II 22 (p. 36,20) *equum eius primitus spiculo transfugunt*. Dans ce cas, *sonat* serait intransitif.



solécisme. Distraction ou négligence de copie<sup>18</sup>, *quod* ne peut pas être conservé. On pourrait, pour se tenir au plus près de la tradition fautive, corriger *quod* en *quo*, en pensant à une attraction du relatif au cas de son antécédent : *de primo congressu quo [...] habuerunt*. Mais cet hellénisme ne détonne-t-il pas dans une table des matières, où, en règle générale, la forme extérieure des phrases aussi bien que l'expression sont dénuées de toute afféterie ?

I 2 (p. 8,8 sq.) *Hanc terram [...] Rodlo dux [...] inter suos, prout quaeque cognoscebat, distribuit.*

|| quaeque AC: quemque B, Pontieri quiete Z' conuenire Z', ed. pr. ||

Impressionnée par l'accord de A et C contre les leçons propres divergentes de Z et de B, M.-A. Avenel a innové : écartant l'inexplicable *conuenire* – conjecture que Zurita (= Z<sup>2</sup>) avait introduite pour remédier à l'incompréhensible *quiete* de son texte de base – et la lecture que son prédécesseur, qui l'empruntait à B, lui avait substituée, elle imprime *quaeque*, qu'elle regarde comme probable<sup>19</sup>. Cette fidélité de principe au rameau de la tradition réputé le plus sûr n'est peut-être pas de mise ici. Il y aurait quelque témérité à affirmer que B a conservé seul une vieille et bonne leçon de l'hy-parchétype commun altérée par les autres manuscrits. Mais, en dehors de la vraisemblance<sup>20</sup>, un passage parallèle recommande *quemque* à notre attention : en III 22, le comte Roger comble de présents, à l'occasion du mariage de sa fille Mathilde avec Raymond de Toulouse, tous les compagnons de son gendre *prout quemque esse sciebat* (p. 70,26)<sup>21</sup>. On peut induire de ce rapprochement que Rollon entendait individualiser ses dotations en terres, comme Roger plus tard ses libéralités. *Quemque*

18. Il n'est pas facile de rendre compte de l'origine de la faute. Il n'y a absolument aucune chance qu'écrit au long, *quem* ait produit *quod*. Ces deux formes de pronom relatif ne pouvaient être confondues qu'une fois transcrites en abrégé, à la condition toutefois que le signe tracé au-dessus du *q* pour indiquer l'*e* fût disparu préalablement ou ignoré. Cf. Bonnet 1890, 389 sq., n. 8. Ce qui ne laisse pas d'étonner, c'est que pas un copiste n'ait été choqué de voir réunis par la syntaxe deux mots inconciliables, et que la forme vicieuse ait été reproduite avec une fidélité scrupuleuse. Sur *quod* pris comme équivalent de *quem*, voir Stotz 1998, 133 sq., § 66.6.

19. « *quemque* [est] satisfaisant au point de vue du sens [...], [mais] il doit s'agir d'une correction. Nous avons donc préféré garder la leçon de A et de C, même si celle-ci a pu être entraînée par *pretiosiora quaeque* qui suit [p. 8,9] » (comm. *ad loc.*). Pour Resta 1964, 13, « *quemque* è la lezione giusta ». Mais le savant italien ne précise pas les raisons qui déterminent son jugement tranché.

20. Il semble improbable que Rollon ait acquis au cours de ses raids une connaissance intime de toute la *terra sibi determinata a rege Francorum* (p. 8,8), l'autorisant à procéder à une répartition sélective de ce territoire *prout quaeque cognoscebat*, « selon ce qu'il savait de chaque terre » (M.-A. Avenel). En outre, il est difficile de dire si *quaeque* désigne nécessairement les lots distribués. De même *pretiosiora quaeque* peut représenter, selon une interprétation moins restrictive, une réalité dépassant « toutes les terres qui avaient le plus de valeur » (M.-A. Avenel).

21. *Quemque*, que les éditeurs se sont transmis, paraît certain ; C, Z et B présentent tous trois *quem*, que Pontieri a exclu de son appareil.

convient donc tout à fait, nous semble-t-il, à cet endroit, et nous traduirions : « La terre que le roi des Francs lui attribua [...], le duc Rollon la répartit entre ses hommes selon les mérites qu'il reconnaissait à chacun, en exceptant pour son usage personnel tout ce qui s'y trouvait de plus précieux. »

La faute primitive a pu porter sur une forme du distributif abrégée au moyen de sigles et, partant, exposée à être mal lue. Elle peut tout autant s'expliquer par l'omission du tilde valant nasale qui surmontait la première syllabe : *queque* > *queque* > *queque*.

I 6 (p. 10,13) *inimico dente rodente, occulte detrahebant*.

|| rodente AC B, Pontieri : mordente Z || occulte AC : -to ZB ||

Une suggestion flexionnelle a dû entraîner le faux accord *rodente*. Cette rection, qui modifie la construction du verbe *rodere* dans un sens non conforme à l'emploi qu'en font ordinairement les auteurs et Malaterra lui-même – d'instrument, *dens* devient sujet –, aura été suggérée au scribe du subarchétype par le retour de l'élément [*dente*], repris en écho par la finale *-te* du mot suivant. Le participe doit être mis au nominatif pluriel : *rodentes*. Comparer par exemple Ps. QVINT., *decl.* 3<sup>b</sup>,4 (p. 61,16-18 Lehnert) *mortuum [...] male dicaci dente crudelissimus miles indesinenter rodit et lacerat*; HIER., *epist.* 50,1 *libros quos [...] scripsi canino dente rodere, lacerare*; 108,15 *genuino me semper dente rodentes*; et voir Thll V 1542,35-58 (Jachmann, 1911), A. Otto 1890, 107 et Häussler 1968, 55; 100; 152 sq.; 268. C'est cette construction que l'on retrouve dans l'épître dédicatoire, p. 4,26, *inimico dente aliorum dicta uel facta rodere conantium*; cf. déjà *ibid.*, p. 3,21, *inimico dente remordere adtemptantes*, et p. 4,30 *opus alienum detrahendo mordaci dente appetere*. Quant à la syllepse de nombre résultant de la correction *rodente* > *-tes*, elle s'harmonise avec les pluriels *detrahebant*, *suggerentes* et *addentes*, qui se rapportent au même collectif *Longobardorum gens*<sup>22</sup>.

22. Mais peut-être faudrait-il considérer le syntagme *Longobardorum gens – habens* comme un nominatif absolu ? Le cas ne serait pas sans exemple : cf. II 8 (p. 32,2-4) *Belcamet [...] audiens expeditionem [...] apparari, naues [...] quae hostium transitum impediunt a Panormo in Farum mittens, per aliquot dies hostes transire impediunt* (sc. *naues*); II 36 (p. 46,38 sq.) *Tali inhonestate nonnulli nostrorum uexati, tandem locum mutare coguntur* (sc. *nostrum*; *nonnulli* ne peut pas être le seul sujet de *coguntur* : c'est toute l'armée qui a décampé); II 45 (p. 52,37 sq.) *Sicque [...] hostes urbis defensionis fuerant add. B, Pontieri attentissime perügiles, ipse nihilominus impugnationi [...] intentus inquietare (ipsam add. B, Pontieri; supplément inutile : exprimé dans le premier membre de phrase [cf. *urbis*], le nom qui sert de régime à *inquietare* est sous-entendu) perstuduit*; III 26 (p. 73,16 sq.) *quibus nostri (om. C) certatum* (Be Pontieri -*atim* Z<sup>3</sup> ed. pr. -*antem* Z' -*amen* C; fort. *delendum*) *occurrentes, acerrime utrinque congregitur*; III 41 (p. 82,19-21) *Ducis uero exsequias uxor Sichelgayta cum filio Rogerio [...] et ceteri barones eius debito honore – non tamen sine iustitio* (C : -*tia* ZB, edd.) – *exequentes, funus transmeatum Venusi* (C B : -*nus* Z<sup>ac</sup> -*nusium* edd.) *humatum perfertur* (C : -*ferunt* ZB, edd.); IV 2 (p. 86,11 [...] 12) *Comes ergo suos commonens, proxima luce – id est* (qu'il faut de toute évidence

I 6 (p. 10,13-16) *suggerentes, quatenus eos a se repelleret, ni faciat, facile futurum ut gens tantae astutiae, tantae strenuitatis, addentes etiam ex sui cordis malitia tantae perfidiae, ut, principe exheredato, ipsi sua calliditate hereditate eius potirentur.*

|| ni faciat A : ne faciant B quod nisi faceret Z alias si rifaciat id faciat C ne faceret Pontieri quod ni faceret ed. pr. || post futurum add. scelus B, Pontieri || malitia edd. : (h)abundantia codd. || hereditate om. C || eius AC ZB : principis Pontieri ||

De toute évidence, les deux rédactions de la tradition  $\beta$  que nous atteignons par Z et B présentent un texte diversement arrangé : Z, sensible à la règle classique, a restauré la concordance – l'imparfait *faceret* transpose un potentiel dans le passé – et suppléé une liaison – le relatif *quod*. B, pour accommoder l'expression à l'idée qu'il s'était formée du passage, a corrigé – *ne faciant* désormais s'applique aux Normands – et interpolé sans aucun scrupule – *scelus* n'est qu'un remplissage médiocre, imposé

---

substituer à *idem* [C (intermédiaire : *idē*) ; la correction de Pontieri, *in*, est une conjecture sans valeur] *dominica* – *illucescente hymnos* [...] *audiunt* (C : *audiuit* Pontieri, contredit par les pluriels qui suivent : *confitentur* [...] *initiantur* [...] *morantur* [...] *procedentes* [...] *uenerunt* [...] *ineunt*, dont le sujet, à suppléer, est *sui*, tiré de *suos*) ; IV 6 (p. 88,27 sq.) *Quod comes sibi libenter annuens, illuc secessit* (sc. *Chamut*). En IV 16 (p. 95,11-14), ablatif et nominatif sont représentés dans deux propositions participes consécutives : *Sic pluribus remanentibus pietate abeuntis domini* (C : *deinde* Pontieri) *lacrimantibus, comes naues ingressus, [...] uela uentis [...] committunt*. II 33 (p. 42,23-26) aligne jusqu'à trois participes – un ablatif absolu est précédé de deux participes au nominatif dont les sujets, non explicités et néanmoins identifiables immédiatement, passent du singulier (le comte Roger) au pluriel (Roger et l'armée ennemie) : *Vidensque eos trans flumen in supercilio alterius montis, diutius alternatim intuiti* (C Z : *intuentes* B, Pontieri), *nec his uersus illos* (C, Pontieri : *hos* ZB, ed. pr. Avenel) *nec illis uersus istos* (C : *illos* ZB, ed. pr. Avenel *hos* Pontieri) *transeuntibus, Sarraceni priores [...] ad sua castra [...] regrediuntur, comes uero apud Traynam reuertitur*. Ces « participes appositionnels », qui ne sont plus assimilés à des nominatifs absolus, n'étant pas « commutables en ablatifs absolus », mais rangés au nombre des « constructions à anacoluthie » – voir Väänänen 1987, 90, n. 209 –, ne sont pas exceptionnels chez Malaterra ; après l'Épître dédicatoire (p. 4,24 [citation déformée de VVLG., *prou.* 18,19] *frater fratrem adiuuans, ambo consolantur*), le texte de la chronique en offre plusieurs représentants curieux : I 9 (p. 12,31 sq.) *fortiter congregientes, acerrime utrinque pugnatur* ; II 12 (p. 33,8 sq.) *fratremque sanum inueniens, non minimum congauisi sunt* ; II 21 (p. 35,28 sq.) *quando, a Scalara ab ipso inuitatus, ad inuicem reconciliati sunt* ; II 33 (p. 44,28 sq.) *Sicque uictores effecti, ad quindecim milia ex hostibus occubuerunt* ; II 35 (p. 45,29-31) *Plurimaque ad inuicem conferentes, tandem refrigerant calore, centum militibus sibi ab eo in auxilium acceptis, in Siciliam rediens, apud prouinciam Agrigentinam [...] praedatum uadit* ; IV 2 (p. 86,3-4) *Hic Iordanus [...] sibi obuius factus, multa inter se de iis quae facienda erant conferentes, consilio habito, Philippum [...] uersus Syracusam omnem terram exploratum mandant* ; IV 26 (p. 105,9-12) *Versus Apuliam proficiscenti apud Liscum iuxta castrum Orioli occurrit, multumque ad inuicem laetati, dux quidem uersus Melfam [...] accelerat, comes autem [...] Beneuentum uenit*. On trouve même en II 44 (p. 52,28 sq.) une construction absolue avec prédicat non verbal, le verbe *esse* n'ayant pas de participe présent : *Sicque per sex fere annos duci rebelles, per diuersa loca Calabriae ab ipsis turbatio plurima facta est*. Au lieu d'un participe présent au nominatif on rencontre également dans ce tour l'ablatif du gérondif, qui exprime comme lui les circonstances dans lesquelles se déroule l'action principale : *Fortiterque agendo* (= *agentes* : « Et comme ils combattaient en braves »), *gens Deo rebellis debellatur, praeda excussa recuperatur* (II 35 [p. 46,19 sq.]).

par la substitution de *ne* à *ni*. Dans chaque cas, la leçon ancienne est donnée par l'accord de  $\alpha$  avec l'un ou l'autre des représentants de  $\beta$ ; et l'on ne peut se rallier à la solution proposée par E. Pontieri : reposant sur une connaissance inexacte des sources manuscrites<sup>23</sup>, elle ne représente qu'un choix entre des variantes nettement fautives et pèche contre la méthode.

Seule donc, M.-A. Avenel imprime, d'après  $\alpha$ , le texte premier, qui s'éloigne sensiblement de la vulgate. Mais l'analyse syntaxique de ce morceau qu'elle propose dans son commentaire *ad loc.* est insatisfaisante – et la traduction qui en résulte ne peut être maintenue. Elle attribue en effet une valeur finale à *quatenus*, afin de « faire de *futurum* le centre d'une proposition infinitive dépendant de *suggerentes* et introduisant *ut* », et elle traduit de la façon suivante : « ils insinuaient, afin qu'il les chassât loin de lui, que, s'il ne le faisait pas, il serait facile à [...] de [...] ». En conséquence la proposition finale, qui explicite une intention des locuteurs – inexprimée, mais dévoilée par le narrateur-rapporteur –, ressortit au discours citant, et le discours cité commence avec la protase *ni faciat*. Cette distribution ne donne pas un enchaînement naturel : *facere* étant ici le substitut de *eos a se repellere*, un élément du discours rapporté est relié à l'expression d'une pensée qui certes le motive, mais lui est extérieure, en tant qu'elle est présentée comme ne faisant pas partie du discours indirect. Cette anomalie dans la construction disparaît si l'on donne au verbe introducteur une double modalité : impérative – et la prétendue finale se révèle complétive – et assertive – ce qui entraîne la proposition infinitive<sup>24</sup>. Il n'y a pas de différence

- 
23. *Ne faceret* est donné comme la leçon de A et B. C a été mal interprété, inexplicablement défigurée et réduit à *nisi faciat*. La réalité est tout autre : *ni faciat*, devenu *rifaciat*, a suscité la correction *si id faciat*, annoncée selon l'usage par le sigle *d's* et, selon toute apparence, consignée en surcharge au-dessus de la forme vicieuse, dans l'interligne ; la leçon transmise par C, *alias si rifaciat id faciat*, est la fusion de ce substitue, non reconnu comme tel, et de la faute initiale.
24. En II 34 (p. 45,11 sq.), *mandare* cumule, comme ici *suggerere*, les deux mêmes effets de sens ; il est, simultanément, verbe de volonté suivi d'une complétive en *ut* et verbe d'opinion construit avec une infinitive : (*Pisani*) *mandant ut equestri exercitu Panormi illis occurrat, se illi in urbe capienda auxilium laturos [...]*. On observe la même opposition entre infinitive et complétive après *mandare* en I 17 ; seulement la complétive au subjonctif est introduite non par *ut*, mais par une conjonction adversative : *Guiscardus [...] mandat se illi multitudini intermisceri nolle [...] sed [...] ipsi duo in medium collocaturi conuenirent* (p. 17,25-27). En I 17 encore, après un *praedicere* recevant pour compléments directs deux subordonnées complétives entrant dans la même opposition significative, la complétive au subjonctif est elle aussi dépourvue de particule conjonctive et reliée au complément qui la précède – une interrogative indirecte – par une coordination, et : *Praedixerat tamen suis quid facere disponebat, et, cum necesse foret, sibi citius auxiliaturi occurrerent* (p. 17,27 sq.). Sans doute, en corrigeant – comme Pontieri – et en *ut*, rétablit-on la juxtaposition asyndétique des deux compléments, en conformité avec l'usage. Mais, outre que ce remède, inopérant dans le cas de *sed*, ne ferait pas disparaître la première anomalie, c'eût été l'effet d'un bien malheureux – et fort improbable – concours de circonstances que le même « petit mot » eût subi coup sur coup deux accidents aboutissant à priver la complétive au subjonctif de son subordonnant. C'est pourquoi il ne saurait être question de modifier le texte des manuscrits. Au reste la langue de Malaterra n'obéit

essentielle entre ces deux formes de proposition complétive : la subordonnée conjonctive et la proposition infinitive font partie l'une et l'autre du discours indirect<sup>25</sup>. Et nous ponctuons : *suggestentes quatenus eos a se repelleret : ni faciat, facile futurum ut* [...] (« ils l'incitaient à les éloigner : sinon, il arriverait certainement<sup>26</sup> que [...] »). Les conseillers de Guaimar s'efforcent d'obtenir l'éviction des Normands : ils recommandent au prince d'éloigner ces mercenaires si peu scrupuleux et par trop entreprenants, et lui représentent les conséquences funestes d'une collaboration poussée plus avant.

Cette phrase présente en outre deux irrégularités, qu'en l'absence de toute étude exhaustive de la latinité de Malaterra on ne peut que signaler :

1) Les temps du discours indirect ne concordent pas : *refelleret* [...] *faciat* [...] *potirentur*. C'est, nous dit M.-A. Avenel dans son chapitre liminaire sur « Les temps », que « l'emploi du subjonctif présent dans un système au passé [...] apparaît [...] lorsqu'il s'agit d'exprimer une idée future ». Recevable en d'autres endroits, cette explication n'est, dans le cas présent, pas valable. Le chroniqueur n'aurait-il pas voulu plutôt, par cette exception à la concordance, faire sentir la différence entre potentiel et irréel, cette différence étant formellement effacée dans le cas d'une stricte soumission de la conditionnelle au temps de la proposition rectrice ? *detrahebant suggestentes* relevant de la sphère du passé, on attend dans la protase le subjonctif imparfait.

2) Il n'est pas plus facile de discerner la valeur réelle du second *ut* dans *facile futurum ut* [...] *ut*. Ce *ut*, pour lequel aucune raison spéciale n'est alléguée, aura pu apparaître facilement sous la plume d'un copiste – voire de l'auteur lui-même ? –, la suggestion d'un triple *tantae* imposant à son esprit la subordonnée consécutive aux dépens de la proposition complétive ouverte par la première particule (*futurum ut*). Mais on ne saurait exclure le cas – même si, dans les livres I et II de la chronique, on ne relève aucun autre exemple de cet emploi anaphorique – d'une reprise

---

pas à des normes rigides. Ici, le morphème de subordination se réduit – sans nuire à la clarté – au seul subjonctif ; opposé à une infinitive ou à une interrogative indirecte, il suffit à actualiser un nouvel effet de sens du verbe régisseur. La construction régulière se lit par exemple chez Falcone di Benevento : *Beneuentanis mandauit qualiter ipse electus fuisset et ut Beneuentani sibi facerent fidelitatem* (1130,1,2), et le dernier éditeur de son *Chronicon Beneuentanum* la signale en ces termes : « [...] mando è usato per la prima subordinata nell'accezione di "far sapere", nella seconda in quella di "chiedere", "far chiedere" [...] » (D'Angelo 1998, CXXIII).

25. Cette construction est la seule légitime selon D'Angelo 1996, 335, n. 30 (reproduit dans D'Angelo 2003, 108, n. 133). En dépit des divergences qui les opposent sur l'interprétation de la suite, Z et B font nécessairement de la subordonnée introduite par *quatenus* une complétive transposant un impératif du discours direct. Sur les différentes acceptions de *quatenus*, cf. Wölfflin 1888.

26. L'adverbe *facile* participe à la mise en relief des conséquences redoutées qui tient à l'emploi non nécessaire de la tournure par *futurum esse ut* : il marque avec insistance combien, aux yeux des locuteurs, ces conséquences paraissent inévitables.

intentionnelle, *ut* étant répété après une longue incidente : *addentes etiam ex sui cordis malitia tantae perfidiae* (cf. Hofmann-Szantyr 1965, 808, § 44b).

Le passage présente une troisième difficulté qui attend toujours une explication : *malitia* (p. 10,15) est une correction de G. Zurita, que tous les éditeurs ont adoptée avec confiance, considérant qu'il y avait quelque chose de vicieux dans le texte transmis : « la correction », écrit M.-A. Avenel dans son commentaire *ad loc.*, « [...] s'impose pour le sens. On ne voit pas en effet ce que pourrait signifier *cordis abundantia* ». Or cette apparente disconvenance cesse de heurter si l'on s'avise que l'expression est « imprégné[e] du parfum très caractéristique du langage biblique »<sup>27</sup>. *ex sui cordis abundantia*, en effet, est adopté de VVLG., *Matt.* 12,34 ou *Luc.* 6,45 : *ex abundantia [...] cordis os loquitur*<sup>28</sup>. Les accusations de fourberie portées à l'encontre des Normands par les conseillers de Guaimar sont à la mesure des sentiments impurs dont leur cœur est empli. On voit donc qu'il n'y a rien à changer ici au témoignage des manuscrits, qui n'est incertain qu'en apparence, et rien à dire de *malitia* – conjecture spécieuse ayant usurpé la place d'une leçon authentique qu'on ne s'expliquait pas – qu'à le mentionner dans l'apparat<sup>29</sup>.

I 7 (p. 11,9) *Maniacus, nostrorum causa urbem nactus, in pretio eos habere coepit donisque [...] arrigere ad militiam.*

|| eos ZB, edd. : om. AC ||

*Eos*, suppléé par ZB, n'est pas strictement indispensable : son omission ne rend pas la phrase énigmatique et ne complique guère la syntaxe, le régime des infinitifs *habere* et *arrigere* – sc. *nostros* – se tirant aisément du groupe participial voisin, apposé au sujet *Maniacus*. Pareille ellipse n'est pas une rareté ; le seul chapitre II 20, par exemple, en présente deux, comparables : (p. 35,20 sq.) *A Cathania [...] per legatum Betumine Sarraceno arcessito, secum ducens* – sc. *Betumen Sarracenum* –, *Petreleium*

27. Cf. Huygens 2001, 12 sq. : « Dans le latin du Moyen Âge il y a tant de phrases et de tournures au moins partiellement redevables à la Vulgate, et cela même dans les contextes les plus profanes, que vous devez être profondément imprégné du parfum très caractéristique du langage biblique. [...] La Vulgate [...] a profondément influencé le latin médiéval, non seulement dans ses constructions grammaticales et par des citations directes, mais aussi par son usage implicite, usage dont la fréquence sournoise tend des pièges même à des éditeurs qui connaissent à fond la Bible. »

28. Replacée dans son contexte, la formule ne comporte aucune obscurité qui paraisse suspecte : *Matt.* 12,34 *Progenies uiperarum, quomodo potestis bona loqui, cum sitis mali ? ex abundantia enim cordis os loquitur. Luc.* 6,45 *Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum : et malus homo de malo profert malum. Ex abundantia enim cordis os loquitur.* Ce qui sort de la bouche provient du cœur. « Le cœur est comparé à un bassin dont le trop plein s'écoule. Naturellement le trop plein a la même nature que le contenu du bassin » (Lagrange 1948, 247, ad *Matt.* 12,34).

29. Au demeurant, cette mauvaise vulgate est améthodique à plus d'un titre : non seulement la substitution qu'elle présuppose est en soi extravagante, mais la bizarrerie même d'*abundantia* fait a priori de ce mot une *lectio difficilior*.

*obsessum uadit* ; (p. 35,25 sq.) *in Calabria* (C ZB : *-iam A, Pontieri*) *se desideranti et de salute ipsius sollicitae uxori sese repraesentans, de aduentu suo non minimum laetificat* – sc. *uxorem*<sup>30</sup>. Il n'y a aucun doute qu'*eos* est superflu et qu'il faut respecter le témoignage de AC, dont l'accord garantit en principe la bonne leçon<sup>31</sup>. En II 4 (p. 30,17) également, *De cuius aduentu comes non minimum gauisus eum honorifice suscepit*, le pronom de rappel, qui manque dans C – A fait matériellement défaut – et que B place après *honorifice*, est à supprimer<sup>32</sup>.

I 10 (p. 13,10-14) *Willelmus quartanae febris typo laborabat et prae nimia infirmitate qua premebatur certamini interesse non poterat, sed procul iacens exitum rei expectabat. Cum uideret iam suos minus fortiter agere et paene deficere, indignatione et ira infirmitatis qua premebatur oblitus, arma corripuens sese quasi leo furibundus hostibus medium dedit eqs.*

Les conditions mêmes de l'intervention déterminante de Guillaume Bras de Fer dans la bataille de l'Olivento rendent hautement improbable la position d'attente que manuscrits et éditeurs prêtent à l'aîné des Hauteville : un éloignement réel du champ de bataille (*procul iacens*) – mal accordé avec la fougue du personnage, toujours impatient de combattre – interdirait au Normand d'observer les péripéties du

- 
30. On constate encore l'absence de l'accusatif d'objet en II 11 (p. 32,30 sq.) *sororem habens pulcherrimam, dum fugiens secum adducere* (sc. *sororem*) *nititur* ; II 31 (p. 41,30) *ut suis equos [...] restituant, uersus Calabriam [...] quaesitum* (C : *adquis-* ZB, ed. pr. Pontieri [sc. *equos*]) *uadit* ; II 42 (p. 50,16 sq.) *chartulis euentus suos notantes et collo auis uel certe sub ala suspendentes* (sc. *chartulas*), et II 43 (p. 50,25-27) *chartulis aerumnas urbis ciuiumque [...] adnotans [...] Diogeno dirigit* (sc. *chartulas*). C'est pourquoi en I 24 (p. 20,13 sq.), *per quod* (sc. *castrum*) *multas incursiones uersus Guiscardum faciens, circumquaque lacessiuit*, l'objet direct sous-entendu est *Guiscardum*, désigné nommément dans le syntagme participial auquel le relatif de liaison est rattaché, non « toute la région », concept non explicite : « et lançant de là de nombreux raids contre <les possessions de> Guiscard, il l'assaillit en tout lieu ». Comparer III 27 (p. 74,19 sq.) *a quo* (sc. *castro*) *diatim usque Duracium armata manu progrediens, diuersis incursionibus crebro lacessiuit*.
31. Remarquons encore pour conclure que l'anaphorique en III 20 (p. 69,12) et III 36 (p. 78,36), propagé d'édition en édition jusqu'à Pontieri mais que C, d'accord à chaque fois avec l'un des deux représentants de la seconde famille, omet, est suspect : III 20 (*Comes*) *per legatos eos conueniens, nunc blandimentis eos* (om. C B) *mulcendo, nunc minis attentando*, eqs. – comparer III 29 (p. 75,7 sq.) *minisque terrendo et interdum blandimentis mulcendo* – ; III 36 *fideles comitis [...] simul conuenientes hostiliter accedentem eum* (om. C Z) *ab ipsis finibus arcent* – l'anaphorique apparaît d'autant moins nécessaire ici que le même syntagme participial se retrouve dans la phrase précédente : le personnage, indirectement dénommé, s'identifie aisément par son action (*hostiliter accedens* [p. 78,34]).
32. Cf. encore INDEX II VIII (p. 27,10) *ut nostris transire uolentibus prohibeant* <sc. *eos transitu*>. Sur ces ellipses, voir Stotz 1998, 373, § 92, 2. Ce procédé de style n'est pas propre au latin médiéval. Il se trouve déjà dans BELL. Afr. 23,2 : *Pompeio adueniente, oppidani usque eo passi propius accedere donec ad ipsas portas ac murum adpropinquaret*, eqs. L'auteur laisse à suppléer au lecteur l'accusatif sous-entendu ; cf. Horn 1918, 24-28.

combat (*cum uideret*), et il aurait rendu son intervention plus aléatoire. Il faut lire à l'évidence : *sed <haud> procul iacens [...]*. La présence de la même idée dans le récit parallèle de l'ANON. VAT. 751 confirme, nous semble-t-il, cette représentation des choses : [...] *febris [...] subito eum corripens fere omnino a uiribus eum destituit; unde quoniam ad praesens bello interesse non poterat, primitus suos multum in audaciam cohortatur et, bellicosissimum fratrem suum Drogum in loco suo constituens, iuxta uicinum montem, unde sibi facilis erat gentis utriusque prospectus, ascendit.*

La restitution pure et simple d'un « petit mot » que la tradition manuscrite a, au demeurant, passablement maltraité – cf. *infra ad I 23* et note 41 – lève ainsi une difficulté que, dans son commentaire *ad loc.*, M.-A. Avenel a pressentie, sans s'y arrêter : « Il ne se tient loin à l'écart que pour un temps seulement [...] ».

I 10 (p. 13,23 sq.) *Vnde et reliqua circumquaque castra idem sibi imminere cernentes, ultro sese eorum ditioni subdebant.*

Le devoir critique d'explication que l'interprétation d'un texte impose à son commentateur a donné lieu ici à une justification spéciale indéfendable : « Nous [...] fais[ons] de *idem* le sujet du verbe *imminere*, tandis que *reliqua circumquaque castra* doit correspondre à un accusatif grec ».

L'association *castra [...] cernentes* constitue sans doute une curiosité de la syntaxe parfois si personnelle de Malaterra, mais elle n'est pas suspecte : elle offre l'exemple typique d'un accord fait par syllepse. L'accord grammatical est sacrifié partiellement au sens : *cernentes* est soumis à la flexion en nombre – *castra* est le pluriel de *castrum* –, mais il prend le genre que la considération du sens impose. Comparer Ivst. 27,1,8 (dans son abrégé des *historiae Philippicae* de Trogue-Pompée), *uniuersae ciuitates [...] in ultionem eius quam defensuri fuerant Ptolomeo se tradunt*, et voir Kühner-Stegmann-Thierfelder 1976, 25, § 9, *Anm.* 3, ou Hofmann-Szantyr 1965, 440, § 233 II a). *Castra* n'est donc pas un accusatif – fût-ce de relation –, c'est un nominatif, et, par rapport à ce nom, *cernentes* occupe la fonction d'une épithète détachée<sup>33</sup>. Ce mode de construction du participe par rapport au substantif est repris exemplairement en III 27 (p. 74,20-22) : *Castra uero diuersa eiusdem prouinciae, eius (sc. Guiscardi ducis) infestationem ferre non ualentes, foedere cum ipso composito, deditionem facientes sibi (= ei) conciliantur.*

33. Il faut donc une virgule après *castra*. – *cernentia*, leçon de D, qui met sur la voie de la construction, n'est qu'un arrangement de bon sens dénué de valeur critique. Pour quelle raison, en effet, les copistes auraient-ils renoncé à un accord grammatical régulier et donné au masculin le pas sur le neutre ? Quant au *cernens* de Me, dont on ne voit pas à quel élément de la phrase l'auteur de cette conjecture le rapportait, il n'a pas pour effet de rendre le texte lisible, même si l'on prend en compte les modifications que l'édition princeps avait introduites dans l'état de la tradition recueilli dans Z : *Vnde et reliqua circumquaque castra id (et selon Pontieri) sibi inuicem cernentes (cernens Me), ultro sese eorum ditioni subdebant.*



I 21 (p. 19,25) *Sicque cum fratre moratus est, donec communi consilio [...] iuga montium transcendentis uersus Regium incedunt.*

|| incedunt Z: -derunt B intendet C ||

Les manuscrits ne sont pas d'accord sur la forme du verbe, mais la leçon de Z a paru admissible à tous les éditeurs, B et C donnant l'un et l'autre une variante en apparence impossible, que Pontieri dédaigne d'ailleurs de citer. Mais si *incedunt* (Z) a pu, par une distraction de copiste, produire *incederunt* (B), on ne voit pas quelle circonstance aurait provoqué le changement d'*incedunt* en *intendet* (C)<sup>34</sup>. Dès lors ne faut-il pas supposer une faute plus simple, et réduire cette faute précisément à une altération de la finale de ce dernier verbe? L'emploi d'*intendere* pris absolument dans une acception « dynamique » est garanti par II 13 (p. 33,12) *uersus Rimetam [...] intendunt* (AC Z: *incedunt* B, soit précisément la forme que Z – ou, plutôt, l'ancêtre commun à Z et B – a ici substituée à *intend\*<sup>t</sup>*, hérité du subarchétype), II 36 (p. 46,26) *Dux [...] Robertus [...] uersus Siciliam intendit*, III 12 (p. 64,13) *comes [...] citissimus illorsum intendit* (CZ: *incedit* Be), III 36 (p. 78,20) *uersus Apuliam intendens*, IV 6 (p. 89,17 [...] 19) *Apud Sanctam Euphemiam [...] intendit*, et IV 26 (p. 105,2 sq.) *comes Apulos fines uisum intendit* (*incedit* B). Dans ces conditions, l'*intendet* de C est tout à fait digne d'examen, et *incedunt*, la variante de Z, doit être repoussé en tant qu'il est une réfection suggérée par le contexte. Après *transcendentis*, la leçon la plus naturelle qu'on puisse supposer est *intendunt*. Mais ce pluriel ne faisant pas disparaître la complication signalée – le changement de nombre –, doit-on considérer qu'*intendunt* est affligé de la même tare qu'*incedunt* et en inférer, en vertu du principe de la *lectio difficilior*, que la vraie leçon ne peut être en définitive qu'*intendit*? Les syllepse de nombre sont monnaie courante dans la chronique<sup>35</sup>; mais celle qui résulterait de cette réparation facile<sup>36</sup> et économique constituerait un curieux mélange

34. Un déchiffrement négligent du modèle suffirait peut-être à expliquer le passage d'*incedere* à *intendere*; mais cette hypothèse ne rendrait pas compte de l'altération de la finale du verbe. En I 3 (p. 8,17), *attendas* (A Z), changé en *attendens* dans B sous la suggestion de la syllabe médiane, a produit *accedas* dans C; en II 15 (p. 33,30) *imminere* (A ZB) a été lu *immittere* (C); en II 33 (p. 43,36), *nitebantur* (ZB) est devenu *intendebantur* (C); en II 45 (p. 53,14) *atterantur* (C Z) a fait place à *arceantur* (B). Mais la déformation du radical n'a pas entraîné une modification de la désinence. Autres témoignages concordants de cet accident de copie particulier: III 8 (p. 61,12) *uidebantur] utebantur* C; III 9 (p. 61,15) *acciderat] accurrerat* Z, edd.; III 19 (p. 68,9) *consecratur] consertatur* C; III 20 (p. 69,27) *conando] cauendo* C; etc.
35. Certains de ces manquements à l'accord grammatical ont démonté parfois les copistes, voire les éditeurs: cf. II 26 (p. 38,30 sq.) *Ecce omnis exercitus suus [...] non ferens [...] transiens [...] elegerunt* (C [elig-] ZB: *elegit* Pontieri).
36. Quelques échantillons de la confusion *i / e* dans C: I 2 (p. 8,5) *aquilonare*; I 15 (p. 16,4) *audiret*; I 40 (p. 25,23) *fermo*; Index II 27 (p. 28,5) *ducessa*; II 8 (p. 31,35) *relequis*; II 14 (p. 39,25) et II 42 (p. 50,17) *demissis*; II 17 (p. 34,27) *afflexerunt*; II 18 (p. 35,3) *secessit] fecisset*; II 22 (p. 36,12) *secuti*; II 27 (p. 39,4) *cedentes*; II 35 (p. 46,2) *insideantes*; II 37 (p. 47,25) *tale*; II 38 (p. 48,9) *uertute*; II 40 (p. 48,20) *arredente*; etc. Contrefaute: II 4 (p. 31,9) *acciperat*; II 16 (p. 34,3) *spiculatoribus*; II 19

de deux singuliers enchâssant un pluriel. En règle générale, une double syllepse consacrant le strict accord grammatical avec un nombre donné – en l’occurrence, le singulier –, après un passage, autorisé par la logique, au nombre opposé, ne se rencontre qu’avec des noms de sens collectif. Ainsi, dans cette phrase de Grégoire de Tours<sup>37</sup> : *populus ingressus perscrutatusque [...], cum nihil repperissent, frendens egrediebatur*, le sujet étant « un constituant grammaticalement singulier », tous les participes qui y sont apposés et le verbe principal sont accordés, normalement, au singulier ; en revanche, dans la proposition subordonnée, et bien que celle-ci soit intercalée dans la principale, le verbe est accordé selon le sens, avec « la pluralité du contenu lexical du sujet ». Il en va de même pour tous les exemples cités par Stotz 1998, 366 sq., § 88.10 (*Komplexere Arten der Synesis*) : « un morphème grammatical de personne du pluriel reprend un contenu précédemment désigné par un lexème singulier de sens collectif ». Ici, cette « coréférence » n’existe pas. Le nombre du participe *transcendentes* correspond à une pluralité véritable, incluant et dépassant Roger, le sujet de *moratus est*. Et bien que ce dernier ait été associé par Robert, son frère, à la préparation d’une expédition commune, où ils agiront de concert, il est invraisemblable que Roger, à lui seul, ait pu représenter à ce moment du récit, et aux dépens de Guiscard, duc en titre et commandant en chef, une pluralité. La possibilité théorique des deux accords n’existe pas ici<sup>38</sup>.

---

(p. 35,14 / 15) *disponsatam* ; II 31 (p. 41,35) *signiter* ; II 33 (p. 43,5) *ipsi* ; II 43 (p. 50,24) *sub imperatori* ; II 45 (p. 53,1) *promittire* ; etc. En dépit de la distribution capricieuse de ces deux voyelles et des confusions syntaxiques qui peuvent en résulter, en II 46 (p. 54,2) *strenuitate Serlonis [...]* *plurimum inimicabantur*, la construction dative d’*inimicos* impose *strenuitati*. Comparer I 6 (p. 10,7) *ab inimicante sibi principe* ; II 26 (p. 38,21) *quia fratrem meum mihi inimicari* (CZ : om. Pont.) [...] *cognouistis* ; III 2 (p. 58,5) *nostrae genti sese inimicari non abscondebatur* ; *ibid.* (p. 58,8 sq.) *inimicanti sibi etiam ipse insedabiles inimicitias parat*. Quant au *uiolari* de II 45 (p. 53,12), forme isolée de déponent qu’à la suite de J. Vielliard, Flobert 1975, 263, n. 5, « refuse de prendre en considération », il est pour le moins suspect ; on peut penser à une graphie fautive pour *uiolare*.

37. *Franc.* 3,36 (p. 139,12 Krusch), qui, dans Bonnet 1890, 499, illustre les « construction[s] dite[s] κατά σύνεσιν ». Les termes entre guillemets sont repris de Touratier 1994, 358 sq.
38. Dans l’état actuel de notre information – nous ne disposons pas pour les livres III et IV d’un instrument de travail équivalant en précision et exactitude à la thèse de M.-A. Avenel –, nous ne pouvons alléguer à l’appui de cette singularité aucun autre exemple. On ne retiendra pas en effet II 37 (p. 47,21-23), qui présentait cette étrangeté dans le texte établi par Zurita sous l’empire de Z, son unique autorité : *dux cum omni exercitu non minimum turbati – erant enim inter familiares sibi carissimi – eorum corpora [...]* *humanda mandauit*. Déjà, la double syllepse de nombre qu’il trouvait avec une variante dans la majorité de ses sources a manifestement embarrassé Pontieri : le passage du pluriel (*dux cum omni exercitu [...]* *turbati*) au singulier (*mandauit*) – qui n’avait pas effarouché ses devanciers – lui paraissant impossible, il a régularisé la construction en substituant au participe *turbati* la forme personnelle que B lui offrait à point nommé – *turbantur* –, et isolé par une ponctuation forte les deux notations. Précautions inutiles : le vrai texte est donné par C – dont, bizarrement, le savant italien passe sous silence le témoignage. Il faut lire *dux [...]* *turbatus [...]* *mandauit*, et revenir à la ponctuation des *uett. edd.* *Turbatus* a dû être rapporté faussement par un ancêtre de

Le passage aberrant d'un nombre à l'autre n'est pas, d'ailleurs, sans exemple<sup>39</sup> : cf. INDEX I XXI (p. 6,14) *Robertus Guiscardus et Rogerius cum exercitu Regium uadunt* (Z, edd. : -dit A) ; I 32 (p. 22,28) *episcopus Cassanensis et Giracii praesopus [...] uadunt* (C : -dit Z) ; Index II XII (p. 27,14) *Panormi nautae* (C Z : -mitani B, Pontieri) [...] *recedunt* (ZB : -dit C) ; II 1 (p. 29,25-27) *Huius urbis ciues [...] cognoscentes, plurimum indignati [...], urbis portas [...] prosilientes, ipsos occupatum uadunt* (ZB : -dit C) ; III 28 (p. 75,3) *renitentes [...] coacti [...] ditioni ducis colla submittunt (sumittit C)*. Contrefaute : I 7 (p. 11,2) *inuadit* AC B : -dunt Z ; I 40 (p. 25,34) *seruiuit* *seruiuerint* C ; etc.

I 23 (p. 20,6-8) *ille, ut magni animi erat, sciens se sic a fratre tractari ut degenerem uel indignum qui gradatim ad alta [...] scanderet, irato animo a fratre recedens in Apuliam se contulit*.

|| sic om. PC || ut degenerem – irato animo om. PBD, è in C || Apuliam iuit PC ||

---

ZB au pluriel *erant* contigu, et accordé en conséquence. En II 45 (p. 52,38), C offre une distorsion de nombre que les deux derniers éditeurs ont récusée, bien qu'elle n'ait à première vue rien qui fasse difficulté – reflet de la manière de Salluste ? Cf. *Catil.* 49,2 – : *Vterque* (C : *utrique* B, Pontieri *utique* Z) *pari ardore inflammati [...] primus et frequentior adesse*. Le retour au singulier marqué par les adjectifs attributifs *primus* et *frequentior* est justifié : Guiscard et Roger agissent séparément, chacun dans sa sphère de responsabilité – cf. *ibid.* (p. 52,35 sq.) *ab oceano urbem nauibus obsidens fratremque comitem cum his qui famulatu inseruiebant ab uno latere statuens, ipse ab altero cornu (cum add. B, Pontieri ; supplément oiseau : quoiqu'ils désignent des êtres animés, les ablatifs Calabrensibus et Apulis sont ici considérés comme des « instruments passifs » Calabrensibus et Apulis muros ambit.*

39. Nous écartons les cas où une simple erreur de copie – l'addition ou l'omission d'un tilde – a donné naissance aux variations de nombre : cf. p. 4,6 (ép. dédicatoire) *faciant* -at A ; INDEX I xxx (p. 6,26) *Rogerus et Guiscardus reconciliantur* (Z : -atur A) ; I 6 (p. 10,16) *potirentur* C ZB : -retur A ; I 7 (p. 11,16 sq.) *Siculi [...] bellum offerre temptant* (A ZB : -tat C) ; I 14 (p. 15,7) *inuitant* -tat C ; I 26 (p. 21,5) *habebant* *habebat* C ; I 27 (p. 21,24) *uidebantur* -batur Z ; I 40 (p. 25,38) *praetereantur* -atur C ; II 13 (p. 33,16) *firmant* -at C ; II 21 (p. 36,6) *quod inter se habebant* (*habebat* C) ; II 24 (p. 37,13) *iurauerant* -uerat C B ; *ibid.* *reddiderant* -rat C ; II 31 (p. 41,34) *prouiderent* -ret C ; II 33 (p. 43,12) *cognoscebant* -bat C ; II 35 (p. 45,27) *progrediantur* -atur C ; II 46 (p. 54,32) *nuntiantur* *nunciatur* C. Contrefaute : I 7 (p. 10,23) *mandat* -dant C ; I 8 (p. 12,7-8) *donec [...] ipse a notario [...] chirographum quo liberius transeant (-eat B) Farum quouis astu accipiat* (B, Pontieri : -ant AC Z) ; I 9 (p. 12,23 sq.) *ut mirabile aliquid de se [...] unde terrentur Graecis nuntiaretur (-rentur C ; suggestion plus que probable du verbe voisin, *terrentur*) ; I 27 (p. 21,18) *expenderetur* -rentur Z ; II 16 (p. 34,4) *transfugerat* -rant C ; etc. Nous excluons encore de ce compte les endroits où la substitution du pluriel au singulier et celle, inverse, du singulier au pluriel ne sont que de pures fautes graphiques. En I 6 (p. 10,17) et I 16 (p. 17,15), par exemple, l'altération relevée dans les mss C (*peruertiuit* pour *peruertunt*) et B (*lacsescunt* pour *lacsessiuit*) est manifestement le résultat d'un déchiffrement aberrant de jambages. Même si les copistes n'ont considéré que la forme verbale en se dispensant d'un effort particulier d'attention et de jugement, il reste que la consécution de quatre jambages peu différenciés prête à équivoque : pouvant être diversement combinés, ils donnent, selon les lectures, l'un ou l'autre nombre.*

À en croire Pontieri, dont nous donnons ci-dessus le texte et l'apparat – mais C a *aut*, non *ut*, qui se lit seulement dans Z –, les mss C et BD auraient transmis chacun un morceau différent de l'hyparchétype, et le critique n'aurait d'autre parti, pour reconstituer le texte originel de ce passage, que de réunir en les fondant ensemble leurs apports respectifs. Il est singulier que l'éditeur italien n'ait pas aperçu les difficultés de sa méthode, rien moins que scientifique. En réalité, la critique ne peut ici se fonder que sur les lectures de C, dont l'autorité est renforcée par une citation fort opportune de Caruso<sup>40</sup> ; car l'état actuel de B s'explique par une mutilation suivie d'un essai de correction conjecturale : l'ancêtre de ZB ayant été défiguré par un saut vertical du même au même – *a fratre [degenerem – irato animo a fratre] recedens* eqs. –, B a tenté de remédier au mal par un raccommodage, en suppléant *sic* et *tractari*. Ces expédients suturaux, qui ne sont intelligibles que dans la phrase estropiée transmise par B, doivent être considérés par conséquent comme des conjectures non avenues ; ils ne peuvent figurer légitimement que dans l'apparat.

Ces deux bouche-trous conjecturaux éliminés, le texte de C Ca reste seul. M.-A. Avenel y a introduit deux modifications : *sciens se haud a fratre degenerem uel indignum* qui [...] *scanderet*. *Haud* est une correction incontestée : *aut* pour *haud* – intermédiaire *haut* : pris pour la coordination disjonctive, l'adverbe a été arbitrairement dénaturé – est une faute commune<sup>41</sup>. Outre cette rectification, le passage a reçu une autre retouche, *qui*, que Pontieri avait indiquée. La correction se justifie aisément dans le texte constitué par le savant italien : la relative consécutive au subjonctif est la construction classique usuelle des adjectifs *dignus / indignus*<sup>42</sup>. Il se trouve que *qui* offre aussi une signification satisfaisante dans le nouvel état du texte<sup>43</sup>. Il n'en reste

- 
40. Caruso, reproduisant le texte de l'édition princeps, tout imparfait qu'il était – *se, a fratre recedens, in Apuliam iuit* –, a consigné en note deux états différents du même morceau, puisés à ses deux exemplaires de comparaison, B et A (cf. *supra* notes 9 et 11) : *se sic a fratre tractari, recedens in Apuliam se contulit* (= B) || C. P. : *se aut a fratre degenerem uel indignum quin gradatim ad alta, ut ille fecerat, et iam ipse, fortuna sibi fauente, scanderet, irato animo a fratre recedens, etc.* (= A).
41. « *haud* confunditur in codd. saepe cum *aut* » (ThLL VI 2, 2559,16 sq. [Brandt 1936]). Sur les quinze autres occurrences de cet adverbe dans les livres I et II de la chronique, douze ont été le lieu d'une ou plusieurs fautes au cours de la transmission du texte : I 10 (p. 13,7) *aut* B<sup>ac</sup> non Z ; I 26 (p. 21,2) *aut* codd. ; I 40 (p. 25,11) *aut* B nec Z ; II 4 (p. 30,21) *aut* B autem Z<sup>ac</sup> ; II 6 (p. 31,18) *aut* Z<sup>ac</sup>B ; II 7 (p. 31,32) *aut* Z<sup>ac</sup> om. B ; II 28 (p. 39,25) *ut* Z<sup>ac</sup>B ; II 30 (p. 40,41) *aut* Z<sup>ac</sup> hanc C non B ; II 30 (p. 41,8) *aut* Z<sup>ac</sup>B ; II 45 (p. 53,4) *aud* C ; II 45 (p. 53,5) *aut* B hanc Z<sup>ac</sup> ; II 46 (p. 54,13) *aut* ZB.
42. Cf. II 33 (p. 43,20-21) *sed quantum ad illos qui se indignos exhibent quibus misericordiae suae diuitias Deus impertiatur* ; III 22 (p. 70,13) *legatos dignos qui a tanto principe ad tantum mitterentur dirigenes*. – *indignus* se rencontre également construit avec l'infinitif, comme chez les poètes et les prosateurs de l'époque impériale : cf. II 26 (p. 38,31 sq.) *Ecce qui modicum terrae sub ipso habere indignus iudicabar* [...].
43. Le sens général ne fait aucun doute : Roger s'estime tout à fait capable de marcher sur les traces de son frère Guiscard et digne d'atteindre à son exemple au souverain pouvoir. Il « savait qu'il ne dégrènerait pas de son frère et qu'il n'était pas indigne de monter lui aussi [...] vers les sommets [...], comme son aîné l'avait fait [...] » (trad. de M.-A. Avenel).

pas moins que ce *qui* s'insère dans un contexte fort différent, dont l'éditrice a méconnu selon toute apparence la singularité. Il convenait en effet de mettre l'accent sur les deux particularités, syntaxique et codicologique, suivantes :

1) *haud*, négation de mot, porte, par-delà *degenerem*, sur *indignum*. C'est, de tous les emplois de *haud* dans Malaterra – trente-deux au total (trente-trois, si l'on accepte le supplément suggéré *supra ad I 10* [p. 13,11]) –, le seul où la particule entretient une relation avec un élément associé par coordination à l'adjectif ou l'adverbe qu'elle modifie<sup>44</sup>. *Haud... uel* devient ainsi l'équivalent de *haud... nec*. Le tour est assez insolite pour être signalé.

2) Il est difficile de comprendre comment *quin* serait sorti du *qui* réputé originel. Selon M.-A. Avenel, commentaire *ad loc.*, *quin* tiendrait à la suggestion du contexte : « La leçon a pu être entraînée par la négation exprimée par *in* dans *indignum* ». Comme la nature même de cette suggestion n'est pas explicitée et qu'on ne voit pas que *quin* ait surgi spontanément après *indignus*, ou son contraire nié, on est conduit à proposer une explication d'une autre sorte.

N'étant pas un de ces termes banals attribuables à des copistes plutôt qu'à l'auteur<sup>45</sup>, *quin* ressemble beaucoup à une *lectio difficilior* a priori digne de confiance. La méthode, à tout le moins, recommande cette leçon au critique comme point de départ obligatoire. D'autre part, si l'on s'en tient aux emplois de *haud* dans la chronique, il est déraisonnable de croire que Malaterra a pu faire ici de cette particule l'usage singulier que son dernier éditeur présuppose implicitement. Si donc il n'existe aucune connexité entre *uel* et *haud*, *uel*, selon un usage attesté dès l'Antiquité tardive et maintes fois illustré dans ce récit, fait fonction de coordination copulative équivalant à *et*, et la valeur négative attachée à *quin* n'est plus oiseuse – *uel indignum* = « et qu'il ne méritait pas... »<sup>46</sup>. Et si *indignum quin* constitue une consécution inédite – partant suspecte –, on peut exprimer la même chose en lisant *indignum qui non* : *quin*, en effet, peut représenter un *qui non* – intermédiaire *q(ui)ñ* – mal déchiffré.

I 30 (p. 22,13 sq.) M.-A. Avenel a fait imprimer tel quel le texte transmis, là où son devancier avait supposé une omission, inconditionnée : *uxorem habens suae*

44. *Haud* s'emploie majoritairement avec un autre élément adverbial, seul (12 [13]) ou constitutif d'une locution prépositionnelle, locative (*haud procul a* : 7 ; *haud longe a* : 4) ou comparative (*haud secus ac* : 2). Il se rencontre six fois devant un adjectif.

45. « On ne trouve que rarement *quin* chez Malaterra (deux occurrences seulement dans les deux premiers livres [...]) » (M.-A. Avenel, comm. *ad loc.*) : cf. II 38 (p. 47,34 et 48,9) – mais ce chiffre, nous le montrerons, peut être doublé ; cf. *infra ad II 28*. Au demeurant, si l'altération *haud* > *aut* est ancienne, l'hypothétique correcteur de AC donnait nécessairement à *uel* la valeur positive d'un *et*, et il n'avait aucune raison de transformer *qui* en *quin*.

46. Ainsi la négation est-elle simplement déplacée sans que l'interprétation de la phrase soit modifiée.

*gentis honestam et praeclari generis, Alberadam nomine, ex qua habebat filium nomine Marcum.*

|| *post generis add. natam Pontieri* ||

En insérant *natam*, Pontieri pallie la difficulté de cette construction : dans ce tour, *uxorem* n'est pas ordinairement l'accusatif d'objet, mais l'attribut qui s'y rapporte. Comparer I 4 (p. 9,8 sq.) *duxit uxorem moribus et genere splendidam mulierem*, ou encore IV 21 (p. 99,21 [...] 22) *qui sororem ducis [...] uxorem habebat*. Sans ce supplément, le complément d'objet n'existerait que par ses expansions – *suae gentis honestam et praeclari generis* –, implicitement<sup>47</sup>. En réalité, cette insertion écarte une faute imaginaire : *habens* n'a qu'un seul objet, *uxorem*, doté lui-même de quatre compléments et d'une apposition. De ce tour on relève au moins deux autres exemples présentant, avec quelques variations non discriminantes, les mêmes éléments constitutifs<sup>48</sup> : IV 8 (p. 90,6-9) *Philippus, rex Francorum, uxorem habens legitimam et praeclari generis, Bertam nomine, ex qua susceperat filium, nomine Ludouicum, [...] contra ius legitimae coniunctionis exosam habere coepit*, et IV 20 (p. 98,38-99,2) *dux Rogerius, uxorem habens praeclarae nobilitatis, neptem uidelicet Francorum regis Philippi [...], Adalam nomine, de qua duorum (C: duarum edd.) sobolum pater existerbat, apud Melfam [...] febre correptus grauiter torquebatur*. Le même noyau, *uxorem habens*, est prolongé d'expansions de même nature : épithètes et / ou génitifs de qualité ; apposition spécifiant le nom de l'épouse, voire sa filiation ; subordonnée relative stipulant les fruits de l'union. La stricte conformité de ces trois constructions

47. Le terme restitué peut paraître invraisemblable, et l'endroit de la restitution improbable. Il nous semblait à première vue plus raisonnable d'introduire le terme présumé manquant – pourquoi pas tout bonnement *mulierem* ? *natam* est inexplicable – soit entre *gentis* et *honestam* soit derrière *honestam*. Aucune de ces deux places ne rend compte véritablement de l'omission – dans la seconde hypothèse, le retour du *m* final a quelque chance de l'avoir favorisée –, mais l'une et l'autre dissocient la première qualification, générique (l'origine normande commune), des deux autres, qui caractérisent l'individu Auberée (sa moralité ; sa haute naissance) : 1) *uxorem habens suae gentis <mulierem> honestam et praeclari generis, Alberadam nomine [...]* ; 2) *uxorem habens suae gentis honestam <mulierem> et praeclari generis, Alberadam nomine [...]*. Comparer II 3 (p. 30,14) *honestum suae gentis iuuenem, uocabulo Benneclerum*.

48. Le syntagme ainsi formé compose le premier élément d'une série de trois constituants conjoints, qui respecte le déroulement chronologique des faits : *uxorem habens suae gentis*... énonce la situation initiale que vient brouiller une accusation de consanguinité (*consanguinitate adnumerata*), laquelle, ne laissant pas Robert Guiscard indifférent (*canonicis sanctionibus contrarius esse nolens*), aboutit à l'annulation de son mariage (fait principal : *coniugium soluit*). Il est regrettable que M.-A. Avenel ait passablement bouleversé dans sa traduction l'ordre de ces constituants et introduit une hiérarchie où *uxorem habens suae gentis*... perd son statut d'état initial de la séquence narrative : « [...] comme on lui imputait un lien de parenté avec son épouse, une femme de son peuple, nommée Auberée, honorable et de naissance illustre, dont il avait eu un fils, nommé Marc [...], Robert Guiscard, qui ne voulait pas être en opposition avec les décisions canoniques, fit annuler le lien conjugal [...]. »

prouve irrécusablement que la formule *uxorem habens* se suffit à elle-même : toute addition reposerait sur un malentendu.

I 32 (p. 22,27 sq.) *castrum [...] oppugnatum uadunt.*

|| oppugnatum Z: oppugnandum C ap- B ||

Le supin, qui a toujours eu la faveur des éditeurs, ne représente qu'une correction facile et arbitraire. Si l'on compare I 40 (p. 24,23), *succurrendum canibus accelerat* – non retouché par les copistes ni suspecté par la critique –, on reconnaîtra que *oppugnandum*, qui est la leçon du meilleur manuscrit (C<sup>49</sup>), est aussi la *lectio difficilior*. Au reste on se demande quel avantage un copiste aurait trouvé à remplacer un tour clair, usuel et abondamment représenté dans la chronique par une construction bien attestée certes ailleurs<sup>50</sup>, mais occasionnelle sous la plume de Malaterra<sup>51</sup>.

49. Dans Pontieri, cette leçon est portée au compte non de C – sur lequel il est fait silence –, mais de B: *oppugnandum uadit* B. En fait – nous l'avons vérifié – B lit *appugnandum*.

50. Sur la construction non prépositionnelle de l'accusatif du gérondif avec un verbe de mouvement, voir Hofmann-Szantyr 1965, 379, § 203 III C γ).

51. En II 23 (p. 37,6 sq.) *cum [...] ad idem* (C ZB: *id* ed. pr.) *succurrendum uenire uidebat, illo relicto [...] ad aliud transibat*, la construction dative du régime de *succurro* interdit de joindre *ad idem* à *succurrendum*: on attendrait en effet *ad <e> idem succurrendum* – et l'arrangement proposé par l'édition princeps qui, substituant *id* à l'*idem* commun à toutes les sources, ne remédie pas à la syntaxe, est une correction illusoire et inutile. *Ad idem*, sc. *castellum*, doit être associé à *uenire*, comme *ad aliud*, son pendant, l'est immanquablement à *transibat*. Et le gérondif *succurrendum*, détaché de *ad*, est assujéti au seul *uenire*: (litt') « Quand il voyait le duc accourir, pour prêter main-forte, vers le château devant lequel il se trouvait lui-même [...] » – et non « lorsqu'il le voyait venir au secours de ce château [...] » (M.-A. Avenel). En II 46 (p. 54,37 sq.) *excepto quod [...] alter ab altero inuitatus sibi ad inuicem (sibi iter. C) succurrendum ueniret* (C, Avenel: *-rent* ZB, ed. pr. Pontieri – autres exemples d'un désaccord de nombre entre le verbe et son sujet: I 27 [p. 21,11-13] *ut [...] cernentes, [...] uix aliquis quoduis horum [...] se euadere posse existimaret* [cf. Desbordes 2002, 46, n. 25], III 34 [p. 77,38-78,2] *Porro illi qui [...] erant, [...] cognoscentes [...] exhorrescentes [...] deterriti, cum plures essent, obsidione soluta, quisque fugam accelerans in sua dilabatur*, et IV 13 [p. 92,26 sq.] *laetique ad inuicem alter ab altero cum summa ueneratione excipitur*; à chaque fois, la transition du pluriel au nombre opposé est facilitée par un singulier intercalé), malgré l'incertitude résultant de la répétition de *sibi* dans C, l'ordre des mots exclut qu'en déchiffrant *sibi ad inuicem succurrendum* on conclue à l'existence d'un gérondif prépositionnel: auprès de *sibi, ad inuicem* exprime la réciprocité (« à ceci près qu'ils accouraient à l'appel l'un de l'autre pour se prêter main-forte entre eux à tour de rôle »). En IV 16 (p. 94,42-95,1), la vraie leçon du texte, donnée par C, est dénaturée dans la vulgate imprimée par une double interpolation: *Comes [...] arcessito [sc. Iordano filio] imperat ut [...] in tentoriis habitans, ubicumque per Siciliam ad (om. C) succurrendum, si (om. C) necesse sit, paratus eius [sc. comitis] ingressum sustineat*. Après *necesse sit*, l'adjectif verbal en *-ndum* « est employé au lieu d'un infinitif »; devenu gérondif prépositionnel, il est rattaché à *paratus*. De ces deux constructions a priori plausibles, seule la seconde est immédiatement intelligible; dès lors il est tout à fait invraisemblable qu'au cours de la transmission du texte recueilli dans C, un copiste ait délibérément éliminé deux utilités grammaticales pour produire un texte moins clair à première vue que son modèle (*ubicumque per Siciliam succurrendum necesse sit*, eqs.). L'intrusion, ici, est patente; et, en refusant de prendre en considération ces lectures de C – seule, l'absence de *si* est spécifiée

La substitution ne serait plausible qu'en sens inverse. Il convient donc de rejeter le supin au bénéfice du gérondif.

I 40 (p. 25,21) *cum iam aper de ipsis spumante dente multas strages faceret* [...] || spumante Z, *edd.* : -ti C B, Ca ||

Il nous paraît certain que Malaterra avait écrit *spumanti*, non *spumante dente*. L'authenticité de la forme en *-i* du participe, qui a valeur adjectivale, est garantie par l'accord C B Ca (= leçon variante tirée par Caruso de son *codex Panormitanus*, soit d'une partie de A que nous ne pouvons plus atteindre; cf. *supra*). Comparer p. 4,28 (épître dédicatoire) *tumenti supercilio*; I 4 (p. 9,24) *ex praecedenti uxore*; I 39 (p. 24,33) *frementi* (AC, Pontieri : *feruenti* Z, *ed. pr. om. B*) *equo*; II 4 (p. 30,24) *in praecedenti uespere*; II 6 (p. 31,23) *sapienti usus consilio*; II 17 (p. 34,22) *die sequenti*; II 23 (p. 36,32) *in adiacenti* <sc. monte>; II 24 (p. 37,21) *cum* (*om. B, Pontieri*) *furenti impetu*; II 30 (p. 41,9) *ab aestuanti incendio*; II 30 (p. 41,27) *in praecedenti die*; II 33 (p. 44,16 [...]) 17) *splendenti clamucio* [...] *armatum*; II 33 (p. 44,25) *a furenti uento*; II 45 (p. 53,14) *fortuna praesenti*; II 46 (p. 54,38) *in sequenti* (*sc. libro*); etc.<sup>52</sup>.

INDEX II XXVII (p. 28,4-5). Au lemme mixte que Pontieri a constitué<sup>53</sup>, M.-A. Avenel préfère celui que Zurita avait fait imprimer :

*Castrum quod dux apud Melitum firmauerat a militibus comitis fractum, ducissa Tropeam aufugit.*

---

dans l'apparat, comme si *ad* était indiscutable –, E. Pontieri altère immanquablement la langue et le style de son auteur. Sur cet « emploi pléonastique de *neccesse* qui semble peu connu », cf. Norberg 1956, 254. Chez Malaterra, la construction de l'accusatif du gérondif sans préposition est étendue à des verbes qui expriment une manifestation de la volonté : cf. I 2 (p. 7,15) *hostibus occurrendum* [...] *instituit*; II 43 (p. 51,4) *cum multis copiis Barensibus succurrendum disponit*; III 39 (p. 81,25) *urbi succurrendum multis copiis parat*; IV 2 (p. 86,9) *hostibus audacter occurrendum hortatur*; IV 26 (p. 105,16) *urbi et messibus suis parcendum indicit*. Voir Odelstierna 1926, 47-51.

52. Les désinences *-e* et *-i* de l'ablatif singulier sont réparties de façon rigoureuse. C'est pourquoi en III 10 (p. 61,29) *cum filia sua de priore uxore, priore* ne peut être authentique. Il faut lire, avec C, Ca et Me, *priori*, que Pontieri n'indique pas. Cf. Desbordes 2002, 41 sq. *ad p.* 6,11; pour la constitution du texte, se reporter *infra*, n. 70. Dans ces conditions, en III 22 (p. 70,16) encore, la leçon adoptée par Pontieri, *festiniore regressu* – dont il ne précise pas l'origine –, est mauvaise. Et en effet C donne *festino regressu*, qui est la vraie leçon.

53. *Castro quod dux apud Melitum firmauerat a militibus comitis capto, ducissa Tropeam aufugit*. Dans ce lemme, Pontieri a amalgamé des éléments provenant de deux de ses sources, P (= *ed. pr.*) et B : il reproduisait l'ordonnance des termes et le dessin syntaxique général de la phrase tels qu'ils figurent dans l'édition princeps; mais dans les endroits où ils s'écartent l'un de l'autre, il substituait à P les lectures de son manuscrit de référence, B. C'est ainsi que *Castro* [...] *capto* prenait la place de *Castrum* [...] *fractum*. De toute évidence, cette rédaction alternative présente les caractères d'une leçon repensée, mise en accord avec certaines données du chapitre correspondant. Ce n'est qu'une mauvaise conjecture, inspirée par un examen hâtif dudit chapitre (cf. p. 39,7 [...] 8 : *castella* [...] *capiunt*).



|| quod Z, *ed. pr.* : quoque B || fractum Z : castro capto B ||

Outre qu'ici l'accusatif – ou nominatif – absolu *castrum* [...] *fractum* est improbable<sup>54</sup>, ils contiennent l'un et l'autre une difficulté : le singulier *castrum* / *castro* est incompatible avec le pluriel *castella* (*quae ante Melitum firmauerat*) du chapitre II 27<sup>55</sup>. Je suis persuadé qu'aucune de ces deux versions ne donne le vrai texte du lemme et qu'il faut corriger. Seulement la correction cherchée sera tirée – à moindres frais – de C, dont le témoignage, ignoré par Pontieri, n'a pas été interrogé sérieusement par M.-A. Avenel. Lui seul est pourtant, dans les limites d'un résumé, en conformité absolue avec le texte de Malaterra : *Castrisque dux apud Melitum fremauerat* (sic) *a militibus comitis frattis ducessa Tropeam aufugit* (f° 11 v°). Les changements seront très légers : il suffit en effet de rétablir *Castris quae* [...] *firmauerat* et de reconnaître dans *frattis* le participe *fractis*<sup>56</sup> pour lever sans contredit les difficultés qui rendent suspects les deux libellés auxquels les différents éditeurs s'étaient arrêtés.

II *praef.* (p. 29,2-7)

En dépit de ses fautes, qui sont incontestables, il n'y a pas lieu dans ce paragraphe d'abandonner en bloc les lectures de C. Ce sont autant de témoignages faisant connaître que les leçons de ZB auxquelles les éditeurs ont donné leur aval représentent en définitive un travail de révision.

*Si quaeritur quod, Calabria uel Apulia [...] descriptis, apud Siciliam describentes transimus, iterum, quasi digressionem facientes, ad eundem stilum reducturi, sciendum est quod unaquaeque res describenda suum locum [...] exigit [...], ut quae priora facta sunt praecedant, quae uero posteriora subsequendo describantur.*

|| quaeritur CZ : -ratur B || quod CZ : quare B || describentes ZB, *edd.* : -bendam C || transimus CZB : -seamus *ed. pr. Pontieri* || ad eundem – unaquaeque res *om. Z, ed. pr. rest. Ca e cod. Panormitano Pontieri* || reducturi C, *Ca Pontieri* : -dituri B, *Avenel* || describenda CZB : -do *ed. pr.* || quae priora ZB : qui propria C || praecedant

54. La structure syntaxique des résumés composant les sommaires varie passablement, du groupe nominal à la phrase complexe. L'ablatif prépositionnel et la subordonnée interrogative indirecte, majoritairement représentés dans la table du premier livre, disparaissent ensuite au profit surtout de la proposition indépendante – signalons néanmoins, dans une rubrique en forme de titre, l'emploi du nominatif au lieu de *de* + ablatif : II xxxiii (p. 28,11) *Bellum Cerami*. L'ablatif absolu s'y rencontre huit fois (I : xxviii [p. 6,22 sq.] ; xxxiv [p. 6,31] ; xxxvi [p. 6,33] ; II : viii [p. 27,10] ; x [p. 27,12] ; xx [p. 27,26] ; III : xxxiv [p. 56,6] ; xxxv [p. 56,7]), le nominatif ou l'accusatif absolu jamais. Sur le nominatif absolu dans Malaterra, cf. *supra* note 22 ; de l'accusatif absolu il sera parlé plus bas ad II 35.

55. P. 39,7 sq. Cf. II 23 (p. 37,3 [...], 4-5) *Dux* [...] *duo castella ante urbem firmavit*.

56. Sans doute la fausse lecture *frattis* – suggérée par le *comitis* contigu ? – a-t-elle conduit M.-A. Avenel à disqualifier prématurément le témoignage de C. La graphie *-tt-* pour le digramme *-ct-* est une des constantes de l'écriture de ce copiste.

Z, *edd.* : *priora CB*; *post priora add.* *sicut et B uero omittens* || *subsequendo CZ* : -*da B* || *describantur C, Pontieri* : *scri- ZB* ||

*Apud Siciliam describentes* (p. 29,3) prête à suspicion parce qu'il introduit une double disparte. D'abord *Calabria uel Apulia* [...] *descriptis* appelle *apud Siciliam describendam* – construction peu ordinaire<sup>57</sup> qu'on lit précisément dans C. Ensuite, un *describentes* apposé – outre qu'il constitue après *descriptis* une redite inutile d'idée – se trouve sans raison sur le même plan que *reducturi*, qui a plus d'importance. En effet, l'association *transimus – iterum* [...] *reducturi*<sup>58</sup> définit la manière dont Malaterra entend conduire son récit de la conquête de la Sicile : l'aventure sicilienne des Normands n'exclut pas de nouvelles et nécessaires interventions dans les affaires de l'Italie du Sud<sup>59</sup>; du coup, parce que l'historien s'impose de suivre l'ordre purement chronologique<sup>60</sup>, le récit de la conquête de l'île sera entrecoupé nécessairement de développements qui, étant relatifs à l'Italie méridionale, constitueront la suite naturelle du livre I (cf. *iterum* [...] *ad eundem stilum reducturi*), et les chapitres siciliens de la section ouverte par ce prologue pourront passer pour autant de digressions (cf. *quasi digressionem facientes*). *Describentes* n'a pas avec le verbe principal une liaison aussi étroite que ces considérations sur la manière d'écrire l'histoire. C'est donc l'adjectif verbal transmis par C qui, étant en harmonie avec la grammaire et les principes méthodologiques de l'auteur, est authentique. La construction prépositionnelle qu'il implique aura sans doute paru impossible au copiste qui a exécuté le prototype de ZB – à moins que ce participe ne lui ait été imposé inconsciemment par le pluriel *transimus* contigu.

57. *Apud*, dont l'usage s'est étendu, vaut ici *ad*, qu'il supplée dans nombre de ses emplois.

58. *Reducturi* (p. 29,4) est donné par C et A – ou plutôt le *codex Panormitanus*, dont la lecture nous est parvenue par l'entremise de Caruso, comblant dans une note une lacune de l'édition princeps. *Redituri* ne représente très probablement qu'un arrangement volontaire de B (cf. déjà p. 29,2 *Si quaeratur quare*) – ou de β; mais Z omet la ligne qui fournit ce mot. Le changement en *reducturi* d'un *redituri* qui, se suffisant à lui-même, se construit aisément, est bien moins vraisemblable que le changement contraire. L'accusatif régime que requiert *reducturi* est ici, comme c'est le cas souvent chez Malaterra (cf. *ad I 7*), sous-entendu : il s'agit du *lector*, apostrophé dans la *praefatio* du livre III (p. 57,9), ici non précisé, mais présent derrière l'impersonnel *quaeritur*.

59. Cette spécificité de la conquête et les contraintes qu'elle induit pour celui qui en fait le récit ont été énoncées déjà dans le chapitre conclusif du livre I : *Nunc uero quia* [...] *quae fama didicimus ab ipsis fratribus in Apulia uel certe Calabria facta* [...] *exarauimus, ad ea quae apud incredulam Siciliam gesta sunt qualiterue diu rebellis subiugata sit intentionem uertamus, ita tamen ut, cum opportunitas expetierit, illa quae postea in Apulia uel Roma siue Graecia facta sunt suo in loco obliuione non praetereantur* (I 40 [p. 25,34-38]).

60. Cf. IV 18 (p. 97,6-8) *His itaque peractis, quia per successionem temporum ea quae gesta sunt uel acciderunt prout fuerunt nos scripturos repromisimus, ordo temporis damnosum dolorem Siciliae et Calabriae nos quin huic libro inseramus praetergredi uetat*. Cette stricte soumission à l'ordre chronologique était une des lois du genre : « Le récit qu'offraient des *gesta* ou une histoire [...] devait suivre l'ordre chronologique, *ordo temporum*, le fil des événements, *gestorum series* [...] » (Guenée 1980, 206).

Autre nouveauté de Z reçue de tous les éditeurs, *praecedant* (p. 29,6) n'est qu'un perfectionnement arbitraire, conditionné par une méprise sur le second *priora*, traité comme doublon<sup>61</sup>. B, qui présente le comparatif dans la même position que C, est le garant de son authenticité<sup>62</sup>. Il faut donc lire : *ut quae priora facta sunt, priora, quae uero posteriora, subsequendo describantur*. Après les relatives symétriques et antithétiques, *subsequendo* seul fait pendant à *priora*, auprès duquel on sous-entend *describantur*, qui est ici le mot important – il revient à quatre reprises dans ce développement de quelques lignes. Ce strict balancement est nettement préférable à la réparation verbeuse hasardée par Z.

II 7 (p. 31,33) *nam acceptis ingratis utuntur*.

|| *ingratis C B, Pontieri* : -ti Z ||

Il y a toute apparence que la finale *-tis* d'*ingratis* ne soit qu'une répétition accidentelle du *-tis* d'*acceptis*. L'*ingrati* requis par le sens<sup>63</sup> aura été plutôt retrouvé que préservé par Z ; et l'accord C B, qui en aura imposé aux deux derniers éditeurs, indique seulement qu'à cet endroit l'archétype de notre tradition présentait déjà une leçon altérée sous l'influence du terme antécédent. Comparer II 33 (p. 44,30) *triumphalibus spoliis onusti* (Z : *-tis* C B) ; II 41 (p. 50,5), où la suggestion du mot antérieur est confortée, illusoirement, par un premier pluriel : *Fortuna uobis fauens praedam quam longius quaerere disposueratis, labori uestro parcens* (Z : *-centes* C B), *ultra uobis obuiam [...]* adducit ; ou II 45 (p. 53,5) *signo dato quo edocti erant*, cf. *infra*.

II 11 (p. 32,35-33,2) *maluit [...] sororis interemptor fieri et mortuam flere quam soror legis suae praeuaricatrix fieret et ab aliquo lege sua non contento stupraretur*.

- 
61. Croyant la répétition fautive, un copiste aura substitué à l'adjectif un verbe rendant l'idée dont il présumait, après une analyse superficielle, qu'elle était absente.
  62. Grâce à l'appoint de B, le *priora* de C ne peut pas être mis en rapport avec la faute qui, dans le membre de phrase précédent, avait amené le changement de *quae priora* en *qui propiora*. Sans ce concours, il aurait pu passer pour un substituant fourvoyé ayant évincé *praecedant*. *Sicut et – le fiunt et dont Pontieri fait état est fantaisiste –*, raccord que B a ménagé sans doute pour pallier l'omission préalable de *uero*, a, sur l'invention de son congénère Z, l'avantage de se couler dans la phrase de Malaterra sans en altérer l'architecture.
  63. Comparer II 33 (p. 43,12 sq.) *quamuis indigni factori suo ingrati existendo*, dans une construction associant un ablatif du gérondif et un nominatif attribut (cf. II 37 [p. 47,26] *rebelles persistendo* ; III 39 [p. 81,22] *plurimum infestus persistendo* ; III 40 [p. 82,3 / 4] *persistendo indefessus*) ; ce nominatif peut être aussi une épithète : cf. I 40 (p. 25,12) *multa strenue laudis auidus agendo* – que nous traduirions « réalisant de nombreuses prouesses par amour de la gloire » –, II 30 (p. 41,1 sq.) (*ensem*) *impiger uibrando*, « frappant de taille sans relâche », ou II 33 (p. 44,12 sq.) *prae gaudio tantae uisionis compuncti lacrimas fundendo*, « versant des larmes sous l'effet de la joie qui les avait saisis devant une telle vision ».

*Contento* est la leçon du seul B. Ce n'est vraisemblablement que la conjecture aisée d'un copiste qui, venant d'écrire *ab aliquo*, était heurté par un nominatif masculin – singulier (Z) ou pluriel (AC) – antigrammatical et en contradiction avec le contexte. Comme d'autre part une corruption de *contento* en *contentus* (Z) ou *contenti* (AC) n'est pas facilement explicable, il est douteux que cet ablatif ait été la leçon de l'hyparchétype. En revanche, il n'y a pas lieu de suspecter l'authenticité de *non*, que A omet<sup>64</sup>, mais que garantit l'accord de C et des représentants de l'autre recension, Z et B. Il faut donc partir de C pour obtenir un redressement de la construction et du sens. Nous proposons *lege sua non contenta*, c'est-à-dire *contempta*<sup>65</sup>, et traduisons : « il aime mieux se faire le meurtrier de sa sœur et la pleurer morte que de risquer qu'elle abjurât et, n'eût-elle pas renié sa / leur loi (= religion), se fit violer ».

II 22 (p. 36,12-14) *Betumen [...] per Siciliam uadens, sicuti a comite rogatus fuerat, quosumque poterat ad fidelitatem nostrae gentis applicat; quibus uero minus persuadere poterat, ipsos impugnationibus uexare non desistebat.*

Le présent *applicat* détonne dans cette phrase. Outre qu'il introduit une disparate dans des parties de l'énoncé qui sont dans un rapport évident de symétrie, il n'est pas à sa place dans une phrase de transition. Renouant avec le récit des événements de Sicile (chap. 20), interrompu par la relation des démêlés du comte Roger avec son frère Guiscard (chap. 21), Malaterra évoque l'action de « Betumen » dans des termes proches de ceux par lesquels il définissait la mission que Roger, à son départ pour la Calabre, confiait à son lieutenant sarrasin<sup>66</sup>. Nul besoin dans ce cas

64. Dans la liste des altérations propres à A établie d'après les passages des livres I et II qui sont conservés dans les quatre manuscrits sources, on relève respectivement dix et cinq omissions. Ce sont d'abord, comme c'est le cas ici, les chutes habituelles de « petits mots » : *quod* (I 2 [p. 8,1]); *eos* (I 6 [p. 10,14]); *sui* (I 9 [p. 12,29]), ou de mots devenus tels parce qu'ils se présentaient en abrégé dans l'exemplar du copiste : *autem* (I 7 [p. 10,25]); *domini* (II 10 [p. 32,29] et II 17 [p. 34,11]); *uidelicet* (II 21 [p. 35,29]). Un seul mot est tombé, selon toute vraisemblance, en raison de la similitude de l'initiale : [*multa*] *militariter* (I 34 [p. 23,25]). On ne doit déplorer qu'un bourdon (I 8 [p. 12,12 sq.]), qui répond à un saut vertical de finale à finale : *tendentes* [*Calabriam et quaecumque Graecorum iuris esse sciebant uastantes*] *percurrunt*; le segment intermédiaire occupait peut-être une ligne dans le modèle dont A dérive. Pour les autres pertes, qui paraissent toutes inconditionnées, on ne peut invoquer comme principe d'explication que le hasard : *uarios* (I 2 [p. 7,16]); *nulla* (I 14 [p. 15,20]); *quasi* (I 34 [p. 23,23]); *dirigit* (I 35 [p. 24,2]); *inuicem* (II 20 [p. 35,22]).

65. Pour un p épenthétique omis ou mal appliqué, cf. I 4 (p. 9,14) *contentus*] *contemptus* A; I 19 (p. 19,8) et II 17 (p. 34,22) *tentoria*] *temptoria* C; II 20 (p. 35,20) *detentus*] *detemptus* C; II 26 (p. 38,28) *dilatatio*] *dilaptio* C; II 27 (p. 39,5 / 6) *retenturum*] *retempturum* C; II 29 (p. 40,15) *detenti*] *detempti* C; II 30 (p. 41,3) *dirupta*] *diruta* C; II 33 (p. 44,26) *disruptam*] *dirutam* C; II 33 (p. 45,4) *absolutionem*] *absoluptionem* C.

66. Cf. II 20 (p. 35,24 sq.) *Betumen ut Siciliam lacessitum et ad suam utilitatem applicatum uadat exhortatus.*

de créer un effet de rupture en exprimant une réalité en train de se vivre. De surcroît, cette phrase liminaire du chapitre 22, préparant la subordonnée *cum* [...] *properaret* de la phrase suivante, pose comme un décor : elle constitue l'arrière-plan du récit de la mort de « Betumen ». Dans ces conditions, signaler, au détriment de l'autre – pourtant grosse de catastrophes –, la première des circonstances en substituant au passé un présent annalistique revient à lui donner un relief indu. La correction *applica<ba>t* fera disparaître cette discordance du texte traditionnel. Elle est aisée à justifier : un saut inconscient de *a* à *a* aura amputé la forme verbale originelle de son suffixe d'imparfait<sup>67</sup>.

II 24 (p. 37,14-17) *Dux uero, quendam de potentioribus urbis*<sup>68</sup> *notum habens, ab ipso nomine Basilium ad prandium inuitatus* [...] *urbem ingressus, ad palatium illius solus comestum uadit*.

M.-A. Avenel est revenue à l'ordre des manuscrits, sans s'apercevoir qu'elle laissait subsister l'alliance discordante d'un pronom à l'ablatif, *ab ipso*, et d'un accusatif appositionnel, *nomine Basilium* : à cette place, *Basilium* devrait être changé en *Basilio*. Pour effacer cette anomalie, ses prédécesseurs transportaient *nomine Basilium* devant *ab ipso*, présupposant avec raison une omission suivie d'une réparation qui, mal interprétée, a été fourvoyée. Seulement la chute de *nomine Basilium*, à l'endroit où ils l'ont inséré, serait gratuite. Il est plus conforme à la méthode de supposer à l'origine de cette perturbation de l'ordre primitif un saut du même au

67. La faute se retrouve par exemple en I 7 (p. 11,13 sq.) *Willelmus* [...] *qui Ferrea brachia nuncupabatur* (C, Pontieri : *-patur* A Z, ed. pr. *-patus* B), et en IV 20 (p. 98,39-99,1) [...] *filiam Flandrensium marchionis Roberti, quem Frisium appellabant* (*-lant* C). Ces personnages étant morts au moment de la rédaction de la chronique, des éléments énonçant un caractère distinctif et personnel comme un surnom, exclus de l'actualité vivante du narrateur, sont logiquement exprimés à l'imparfait. Comparer III 37 (p. 79,15 sq.), qui rappelle le nom que le pape Grégoire VII portait avant son accession au trône pontifical : *ad liberandum papam – qui et Hildebrandus ante susceptum papatum dicebatur – [...] iter intendit*.

68. Cette construction du comparatif tenant lieu de superlatif relatif (« un des hommes les plus puissants de la ville ») est méconnue *supra* en II 22 (p. 36,15 sq.) *Nichel quidam, potentior castri, quondam eiusdem Betuminis miles* – ponctué de façon à indiquer l'interprétation qui nous paraît la seule exacte. Entendu comme un intensif (« Nichel, un homme puissant »), *quidam potentior* a été coupé de son complément, *castri*, lequel, rapporté à *miles*, était déterminé à son tour par le génitif *eiusdem Betuminis* (« guerrier de la place forte qui avait autrefois appartenu à Bétumen » [M.-A. Avenel]). Cette interprétation à contresens, que chaque éditeur a pieusement recueillie, si l'on en juge par la ponctuation des états successifs du texte imprimé, n'aurait dû être acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Comparer I 38 (p. 24,18) *inter militiae* (AC Z : *-a* Pontieri) *laudabiliores* ; II 9 (p. 32,8) *cum* [...] *sapientioribus exercitus* ; II 11 (p. 32,30) *quidam iuuenis de nobilioribus Messanae urbis ciuibus* ; II 21 (p. 36,4) *per meliores totius Apuliae* ; II 24 (p. 38,6) *fauentibus sibi sapientioribus urbis* ; II 28 (p. 39,18 sq.) *castrum quod melius in ipsa prouincia habebat* ; II 44 (p. 52,14) *potentioribus urbis secreto circumuentis* ; etc., et voir Stotz 1998, 299 sq., § 44.

même<sup>69</sup>. Pour recréer les conditions plausibles de cette faute, il suffit de remonter plus avant dans la phrase le segment déplacé et de le rétablir soit avant, soit après *notum* : dans le premier cas, l'omission est liée au retour de la syllabe *no-* à l'initiale (*no[mine Basilium no]tum*) ; un saut de finale à finale (*notum [nomine Basilium] habens*) accrédi-terait la seconde hypothèse. Restitués dans la marge, mais en bout de ligne, les termes omis auront été pris pour la continuation de la portion de texte qu'ils prolongeaient<sup>70</sup>.

69. Cf. Havet 1911, 130, § 441.

70. La variante d'ordre qui oppose en IV 8 (p. 90,12) Pontieri et B à C et Z relève en dernière analyse de la même justification : *filiam eius, nomine Emmam, quam de prima uxore admodum speciosam puellam habebat, sibi in matrimonium copulandam expetit* ( || *post uxore add. iudicta B<sup>pc</sup>, Pontieri* || *admodum – puellam post habebat transp. B, Pontieri* || ). C'est à tort que Pontieri a accueilli *Iudicta* : ce nom propre, invention de B<sup>pc</sup>, n'est qu'une glose intrusive. Quant à l'apposition spécifiant la beauté de la jeune fille, son inclusion dans la relative soulève une difficulté : elle ne donne pas un ordre grammaticalement naturel. Sans doute une apposition développée par une relative passe-t-elle régulièrement dans la subordonnée pour prendre le cas du relatif ; et il n'est pas obligatoire, quoique l'usage s'en soit établi, que le substantif enchâssé soit au contact immédiat du pronom relatif (cf. Kühner-Stegmann-Thierfelder 1976, 313, § 195.4). Mais cette explication n'est pas applicable à notre passage : elle reposerait sur deux à-peu-près dans la construction grammaticale. D'abord, lorsque l'antécédent du pronom relatif est, comme ici, qualifié par un adjectif, son intercalation dans la subordonnée n'a pas lieu d'être – voir Menge 2000, 867, § 588 (d) – ; d'un autre côté, *quam* représentant exactement *filiam eius, nomine Emmam*, la relative n'est pas, à proprement parler, rattachée au groupe nominal qu'elle inclut. Elle forme plutôt une espèce de parenthèse, énonçant une précision accessoire qui prolonge les caractérisations apportées par les accusatifs appositionnels, *nomine Emmam* et *admodum speciosam puellam*. C'est une relative explicative, artificiellement subordonnée par la syntaxe – mais non par le sens – au nom qu'elle enclave et qu'elle est censée déterminer. Aussi est-il douteux, même si III 22 (p. 70,12-14) – accepté sans restriction par tous les éditeurs – présente exactement le même ordre des mots dans une séquence en tout point configurée à l'identique, que cette phrase soit sortie de la plume de Malaterra sous la forme où elle nous est transmise. Il faut, pour obtenir une construction à la fois logique et grammaticalement naturelle, délester la relative de ses éléments mal intégrés et adjoindre ces derniers à la suite des accusatifs : *filiam eius, nomine Emmam, admodum speciosam puellam, quam de prima uxore habebat*. Ce faisant, on fait apparaître la véritable nature de la proposition subordonnée : les deux segments dont elle est constituée forment une glose complétive du seul terme susceptible de provoquer un ajout de cette sorte : *filiam eius*. Seulement la note aura été consignée dans la marge et tracée, faute d'espace, en deux tronçons superposés : *quam de prima uxore | habebat*. C'est pourquoi le copiste postérieur qui entendait reproduire tout son modèle, surcharges comprises, induit en erreur par la segmentation de cette inscription marginale, prit le parti de retranscrire sa source telle qu'elle se présentait : il considéra que chaque segment additionnel terminait la ligne à la hauteur de laquelle on l'avait tracé. Ainsi la disjonction illégitime d'une apposition et son inclusion inharmonieuse dans une proposition relative dénoncent en définitive l'intrusion arbitraire de cette subordonnée dans le texte. Et Pontieri a eu tort d'admettre l'arrangement de B : en rapprochant le verbe de ses régimes, direct et indirect, il ne faisait que rétablir dans sa forme primitive une annotation marginale, sans soupçonner son origine et, partant, son inauthenticité. Il n'est pas moins manifeste qu'en III 22 l'ordonnance du passage a été perturbée au cours de la transmission par une défaillance de même nature – devrait-on dire une nouvelle défaillance du même copiste ? – et qu'il faut dissocier

II 24 (p. 37,30-33) *At cum uideret [sc. dux] sapientiores quosque [...] ad hoc niti, ut inordinatum furorem [...] uulgi [...] minus prospicientis quid damni quidue lucri, si occideretur, proueniret, animo aliquantulum resumpto, talibus eos uerbis alloqui adorsus est [...].*

|| proueniret Z: peru- C cecinerunt B || adorsus CZ: adortus Pontieri exorsus B ||

Passage tronqué – ce qui semble n’avoir arrêté aucun éditeur<sup>71</sup>. La subordonnée complétive régie par *ut* attend un verbe qui ne vient pas. Selon toute vraisemblance, cette lacune a été provoquée par un classique saut du même au même : la forme défaillante devait suivre le verbe *proueniret* et présentait comme lui une finale de troisième personne de subjonctif imparfait – surmontée d’un tilde. De ces deux mots de même nature terminés de même – ou peu s’en faut –, le scribe n’aura tracé que le premier, mais persuadé qu’il avait transcrit à la suite ces deux homéotéleutes, il sera passé directement au morceau de texte suivant<sup>72</sup>.

ce qui est dû à l’annotateur et ce qui est issu de la tradition : *Matildem, filiam suam, [quam de prima uxore] admodum honestae faciei puellam [habebat], sibi in matrimonium copulandam expostulat*. En III 10 (p. 61,28 sq.) encore, le texte s’est accru des mêmes morceaux adventices – sans jamais éveiller les soupçons de la critique ; il est vrai que, cette fois, les constituants de la relative sont distribués de façon qu’ils ont perdu leur solidarité primitive : *cui propter strenuitatem quam habebat – nam et praeclari generis a Cenomanensi prouincia erat – cum filia sua de priori uxore Cathaniam dederat*. La subordonnée, réduite à sa forme minimale, est mise en rapport avec un accusatif auquel, pour le fond, elle n’ajoute rien (comparer III 22 [p. 70,11 sq.] *propter strenuitatem quae de ipso reserabatur*, et III 31 [p. 76,13 sq.] *propter militarem tamen strenuitatem quam in eo uidebat*, ou encore III 22 [p. 70,17 sq.] *propter formositatem quam de ipsa audierat*) ; quant au groupe nominal prépositionnel, il est rattaché comme épithète au terme qui avait provoqué l’annotation (*filia sua*). Aucun de ces deux éléments n’a été inséré en place aberrante ; mais cette bipartition, accidentelle comme les deux précédentes, a été induite par la présentation matérielle d’une glose marginale sous la forme de deux segments superposés. Et l’on peut tenir pour assuré que l’ordre, dans la pensée du « glossateur », était le suivant : *cui propter strenuitatem – nam et praeclari generis a Cenomanensi prouincia erat – cum filia sua, quam habebat de priori uxore, Cathaniam dederat [...]*. Sans doute le modèle ne présentait-il pas ce signe d’insertion explicite sur lequel le copiste comptait pour mettre la glose à la place exacte que son auteur lui avait assignée dans l’esprit... Quoi qu’il en soit, cette apostille pénétrée dans le texte au prix d’une gaucherie peu vraisemblable doit, ici encore, être retranchée : *cui propter strenuitatem [quam habebat] [...] cum filia sua [de priori uxore] Cathaniam dederat [...]*.

71. L’impossibilité de traduire le texte tel qu’elle l’a établi a décidé M.-A. Avenel à suppléer un verbe dans sa version française : « comme il constatait que tous les plus avisés [...] s’efforçaient <de devancer> la fureur désordonnée de la foule ignorante [...] » Mais elle ne s’est pas demandé si l’équivalent latin de ce mot présumé indispensable en français n’aurait pas pu disparaître accidentellement dans l’original et s’il ne convenait pas de l’y rétablir. La lacune supposée n’est pas signalée dans le texte latin par les signes critiques conventionnels ni seulement évoquée dans le commentaire.
72. Cf. Desbordes 2002, 46. La même explication s’étend à III 24 (p. 72,8-10) *Castrum [...] quoddam [...] quod Canna dicebatur, a praesentia ducis timore languidum – et eo maxime quod Aulona, quae bellicis copiis se abundantior erat, deditioem fecerat –, haud secus subditur ( || post maxime add.*

II 24 (p. 37,44-38,1) Le duc Robert, cerné dans Gerace assiégée par ses propres troupes, cherche à faire entendre raison aux habitants de la ville qui, s'étant déchainés contre lui, ont déjà affreusement massacré ses hôtes : « [...] *mors* [...] *mea iugum gentis meae a uobis non auferet, sed in uindictam meam uobis infestiores exardescunt.* »

|| a uobis C : om. ZB, ed. pr. Pontieri || auferet C ZB : aufert ed. pr. Pontieri || in om. C || exardescunt B, edd. : -cet C Z ||

Le changement d'*exardescet* en *exardescunt*, qui a paru évident à tous les éditeurs depuis Zurita, ne s'impose pas. La forme du singulier, attestée par deux témoins indépendants, C et Z, représentant selon toute apparence la lecture que  $\alpha$  et  $\beta$  ont héritée de leur ascendant commun, c'est elle que la critique doit considérer comme la seule qui compte. Dès lors, on reconnaîtra dans *exardescunt* une innovation de B, que des circonstances particulières expliquent sans peine : ce peut être simplement un faux accord conditionné par le nombre de l'adjectif préposé, *infestiores* ; ce peut être aussi un arrangement volontaire, la conjecture d'un copiste qui, ayant le sentiment qu'un inchoatif-intransitif en *-sco* ne pouvait s'employer dans ce contexte que de personnes, excluait tout autre sujet qu'*infestiores*, désignant *gens mea*<sup>73</sup>. C'est pourquoi M.-A. Avenel, tenant à son tour *exardescet* pour impossible à construire, a retenu la modification de B et, conservant au verbe l'acception qu'il avait à l'époque classique<sup>74</sup>, traduit : « ma mort [...] ne vous débarrassera pas du joug imposé par mon peuple ; au contraire, nos hommes redoubleront d'acharnement contre vous pour me venger. » Or *exardescet* comporte une construction aisée, avec *mors mea* pour sujet et *infestiores* en position d'accusatif, si l'on veut bien se rappeler que « cette formation en *-sco* a eu une fortune considérable en latin [...], serv[ant] à

---

propter Pontieri || *deditionem fecerat* edd. : *deditione facta* C ZB || ). Le *deditionem fecerat* des éditeurs, qui fournit un texte clair et irréfutable au point de vue de la grammaire, supplée une lacune évidente de tous nos manuscrits, la subordonnée causale *quod Aualona* s'y présentant dénuée de syntagme verbal. Mais on ne voit pas de quelle manière ce constituant, qui seul satisfait à ce que la construction requiert, se serait altéré pour devenir un ablatif absolu, *deditione facta*. Aussi, renonçant à inventer une leçon nouvelle en arrangeant le texte transmis, supposons-nous ici encore comme point de départ de la perturbation un saut du même au même : *quae bellicis copiis se abundantior erat* <...-erat>. Le morceau sauté, qui peut-être, au moment de sa chute, occupait une ligne dans une colonne du modèle, finissait à coup sûr par *-erat*, désinence de plus-que-parfait du verbe exigé impérieusement. Et l'ablatif absolu, qui précise les circonstances de la soumission, retrouvera comme plus haut, dans le récit de la reddition de Valona (p. 72,7 sq.), la proposition principale : *Castrum [...] languidum – et eo maxime quod Aualona, quae bellicis copiis se abundantior erat, <... se dederat> –, deditione facta haud secus subditur.*

73. Si *exardescunt* est authentique, d'où provient la faute ? Pourquoi deux copistes différents auraient-ils éprouvé le besoin de réformer un accord que l'usage général autorise ? Au contraire, il est clair que le pluriel *infestiores* a joué dans B un rôle non négligeable dans la substitution du pluriel au singulier.

74. L'emploi suivant répond d'ailleurs à l'usage classique : *comes* [...], *in uindictam exardescens iuuenis*, [...] *multos* [...] *interimit* (II 23 [p. 37,2 sq.]).



créer non seulement des intransitifs, mais encore des causatifs à sens transitif » (Ernout 1953, 133, § 202). Cet emploi d'un *exardesco* transitif, peu usité mais attesté, peut s'appuyer sur celui – moins répandu encore<sup>75</sup> – du causatif *incalesco* en III 35 (p. 78,9 sq.) *hoc iram principis plurimum incalescebat, quod eqs.* (litt<sup>t</sup> « ce qui échauffait vivement sa colère contre le prince, c'était que... »). Ici encore, cette nuance du latin de Malaterra est méconnue de Pontieri qui, faisant fi du témoignage concordant de ses sources manuscrites, B et C, imprime, comme ses prédécesseurs, *ira in principem*.

II 27 (p. 39,3-5) *Dux igitur et comes, sese mutuo conspicientes – ut quondam Ioseph Beniamin – in uisu prae dulcedine insperato, in prosperum cedente fortuna, in lacrimas prorumpentes, mutuis complexibus fruuntur.*

|| in uisu B: in uiso C Z inuiso *ed. pr.* || insperato C, Ca Me: inspirato B in asperato Z in aspero *ed. pr.* insperata Pontieri || cedente fortuna B: -tes -nae C -tis -nae Z, *ed. pr.* ||

Au texte de son devancier la nouvelle éditrice n'a apporté qu'une modification de détail: *insperato*, authentifié par l'accord de C, B – qui déforme le mot – et d'une citation du *codex Panormitanus* par Caruso et Me, évince *insperata*, rapporté par un Pontieri mal inspiré à *dulcedine*. Mais l'avantage n'est que superficiel. Pour le reste, M.-A. Avenel reproduit, bien qu'elle soit antiméthodique, la distribution des termes que le savant italien avait arrêtée. Or, en donnant à B le pas sur les autres sources qu'il avait sous les yeux, C et P (= *ed. pr.*), Pontieri a été conduit à bouleverser l'enchaînement syntaxique de la séquence originelle: par respect pour B, il a dissocié les éléments d'un constituant fonctionnel unique et isolé un ablatif absolu, *in prosperum cedente fortuna*, là où l'édition princeps – d'après Z – et la leçon concordante de C suggèrent une construction plus raisonnable, qui ne comporte pas les ambiguïtés de ce dernier état du texte imprimé<sup>76</sup>. En réintégrant le groupe nominal régi par *prae*, le génitif *cedentis fortunae* donne à *dulcedine* son complément déterminatif. Comparer II 33 (p. 44,12) *prae gaudio tantae uisionis*, III 8 (p. 61,7) *prae gaudio*

75. *Incalesco* a le sens factitif dans Ammien 30,1,20 *iam uino incalisciente* – construit sans régime à l'accusatif (« dans la chaleur du vin » [trad. Sabbah 1999, 59]). Des listes dressées par Sittl 1884, on peut tirer d'autres verbes inchoatifs pour la forme dont le sens factitif n'est pas enregistré dans nos dictionnaires classiques.

76. On ne voit pas avec quel syntagme cet ablatif absolu doit être mis prioritairement en rapport: rend-il compte de la *dulcedo insperata* de la situation nouvelle ou justifie-t-il le jaillissement irrépressible des larmes normandes? Chez M.-A. Avenel, *in uisu – insperato* est entendu comme un instrumental: « ils fondent en larmes à cette vue inespérée »; mais le rapprochement *prae dulcedine insperato* et la bizarrerie du sens ainsi fourni – « à cette vue inespérée par sa douceur » – auraient dû attirer son attention. Cette innovation arbitraire de B est selon toute probabilité à l'origine de la non moins inadmissible lecture *in uisu [...] inspirato*, arrangement par lequel le correcteur donnait à peu de frais un tour latin aux termes qui n'entraient pas dans l'ablatif absolu.

*instantis solemnitatis*, et IV 16 (p. 95,30) *prae gaudio suae insperatae liberationis*. Quant à *insperato*, artificiellement subordonné à *in uisu*, il retrouve sa fonction d'adverbe et modifie précisément le syntagme *in prosperum cedentis fortunae* : « [...] ayant fondu en larmes devant la douceur d'un sort qui, contre toute attente, leur était devenu favorable ».

En définitive, la seule leçon corrompue héritée du subarchétype est *in uiso* (C Z). L'édition princeps en a fait un mot graphique, *inuiso*, qu'elle a transporté tel quel dans la parenthèse *ut quondam Ioseph Beniamin*. Le parti a priori semble acceptable. Mais l'ablatif n'a aucune raison d'être, et, pour dégager de là un sens qui puisse satisfaire, on est tenté de lire *inuisum* : « comme jadis Joseph <avait regardé> Benjamin, qu'il n'avait pas encore vu ». Seulement le passage de l'une à l'autre forme est à première vue inexplicable. Une simple coupe graphique, en isolant le préfixe de la suite du mot, aura-t-elle suffi à changer la nature grammaticale du morphème et à déterminer un nouvel accord ?

II 28 (p. 39,27 sq.) « [...] *me uero, qui in mea parte quod libet faciam, nec uotum nec promissio aliqua redarguit.* »

Rien ne saurait justifier l'emploi d'un subjonctif présent – non plus que d'un indicatif futur<sup>77</sup> – dans la relative *qui [...] faciam*. *Qui in* est un pur lapsus de copiste pour *quin in*. Seul *quin* légitime le subjonctif et donne un sens tout à fait satisfaisant : « pour moi, rien, ni vœu ni promesse, ne m'interdit de faire ce qui me plaît dans la partie qui m'est dévolue ». *redarguit* est assimilé à un verbe d'empêchement employé dans une principale négative<sup>78</sup>.

De même, en II 36 (p. 46,36 sq.), la leçon authentique est *quin* (C Z), non le *quae* de B et des éditeurs. Retrouvant dans B, dont le témoignage à ses yeux était de première importance, la lecture de l'édition princeps, Pontieri ne pouvait guère se déterminer que pour le pronom relatif – même si le sens obtenu est médiocre<sup>79</sup>.

77. Alignant *faciam* sur *poterit*, M.-A. Avenel entend : « quant à moi, qui agirai selon ma volonté dans ma propre partie [...] ».

78. Cette acception, à défaut de la construction, est enregistrée dans Blaise 1954, 703<sup>A</sup> s. v. 2. Au seul Ps. CYPRI. [*Iud. incred.* 8 (p. 129,18 Hartel)] que cite ce dernier, des travaux plus anciens ajoutent d'autres noms : voir Rönisch 1875, 387.

79. Au *quae* de B Pontieri n'oppose rien, comme si la variante *quin*, qu'il devait lire dans C, était une conjecture misérable, indigne d'une mention dans l'apparat. Notons que l'éditeur italien n'a pas poussé ici la fidélité à B jusqu'à vouloir introduire dans son texte l'indicatif *praeualebant* (p. 46,37), qu'il n'eût pas été en peine de justifier (cf. I 33 [p. 23,13] ; II 29 [p. 40,26]). L'édition princeps avait mis le verbe de la relative à l'indicatif (*quae [...] emergit*). Le rétablissement d'*emergat*, bien que méthodique, n'est pas motivé (attraction modale ?). En III 23 (p. 70,37), Pontieri et D'Angelo 2000, 393 [= D'Angelo 2003, 226] ont sacrifié à la leçon imprimée le *quin* de C, pourtant plein de sens après *prohibens* dans une principale négative : *Nec prohibens uito quin* (C, Me : cum edd.) *fiat iuncta marito*.

M.-A. Avenel, prévenue par G. Resta contre cette branche de la tradition, et avertie que C, en l'absence de A, est supérieur aux représentants de l'autre recension, aurait dû récuser l'autorité du texte imprimé<sup>80</sup>. Comme *redarguit* plus haut, *restringere* est construit ici comme un verbe d'empêchement dans une proposition principale négative : *in tantumque angustiantur ut ipsam uentositatem quin* (C Z : *quae* B, edd.) *per anum inhoneste crepitando emergat nullo modo restringere praeualeant* (« et l'on se trouve si mal qu'on est absolument hors d'état d'empêcher que ces flatuosités ne soient évacuées par l'anus en pêtarades malsonnantes »).

II 33 (p. 42,25) *Sarraceni* [...] *ad sua castra quibus hospitati erant regrediuntur*.

À *quibus*, imposé par Z à toute la tradition imprimée, C, d'accord avec B, oppose *quo*. En I 14 (p. 15,23), dans un contexte en tout point comparable, c'est *quo* qui prévaut contre *quibus*, Z faisant chorus en faveur de cette lecture avec les représentants de la classe  $\alpha$  : *usque ad loca quo exercitus castra et tentoria fixerat*<sup>81</sup>.

Il n'est pas douteux que la leçon à retenir dans chaque cas est *quo* : son authenticité se déduit formellement de l'accord des membres de la classe  $\alpha$  – voire, en l'absence du témoignage de A, du seul C – avec l'un des représentants de la classe adverse – Z en I 14, B en II 33. De plus, à cause du voisinage immédiat de *loca* d'un côté et de *castra* de l'autre, l'altération de *quibus* en *quo* dans deux branches indépendantes de la tradition paraît des plus invraisemblables ; à l'inverse, le changement contraire s'explique fort bien comme une correction volontaire suggérée par le pluriel contigu.

Pour rendre compte de cet emploi de l'adverbe relatif, point n'est besoin d'invoquer Salluste, bien que Malaterra l'ait cité et qu'il ait imité certains de ses procédés de style<sup>82</sup>. À cet égard, le chroniqueur normand fait des adverbes pronominaux un usage qui prolonge, jusque dans ses hardiesses, l'usage classique<sup>83</sup>. À la question *ubi*, les emplois réguliers du pronom relatif précédé de la préposition *in* sont

80. Tout au contraire, négligeant l'accord C Z, qui dénonçait en *quae* une modification volontaire propre à B, M.-A. Avenel nie explicitement la validité de *quin* : « [...] On ne trouve que rarement *quin* chez Malaterra (deux occurrences seulement dans les deux premiers livres [= II 38 (p. 47,34 et 48,9)] [...], et une occurrence rejetée en II 36) [...] » (comm. ad I 23). Il existe à la vérité une seconde « occurrence rejetée » : en I 8 (p. 12,2 sq.), les mss se partagent entre *quin* (A) et *cum* (ZB) – un saut vertical du même au même (*spolia* [...] *spatia*) met C en défaut –, mais aucun des éditeurs qui disposaient de A n'a remis en question le texte vulgaire.

81. Conformément à ses préférences, Pontieri s'est rallié ici au texte de B, *quibus*, et il accueille *quo* dans son appareil.

82. On pourrait en effet alléguer *Iug.* 66,2 *Vagenses, quo Metellus* [...] *praesidium imposuerat* ; ou *Iug.* 103,1 *turrim regiam quo Iugurtha perfugas omnis praesidium imposuerat*. Voir Hofmann-Szantyr 1965, 209, § 112.

83. Voir par exemple Kühner-Stegmann-Thierfelder 1976, 284 sq., § 193.7.

exceptionnels<sup>84</sup>. Dans la majorité de ses emplois, *quo* est adverbe relatif et, en dehors des cas où il apparaît avec sa valeur propre<sup>85</sup>, il équivaut à :

– *in quo* : I 7 (p. 11,30 sq.) *ad locum (in add. B, Pontieri) quo certatum erat peruenientes* ; I 13 (p. 15,3 sq.) *castrum (in add. Pontieri) quo frater suus occisus fuerat oppugnans* ; I 16 (p. 16,17 sq.) *sciscitatus est ab eis utrum locum adibilem scirent quo praeda tuto posset capi* ; II 33 (p. 42,29 sq.) *in monte quo se [...] ostentauerant castrametati sunt* ; II 36 (p. 46,39 sq.) *uicinius urbi locum tutiorem quo tabernacula figant expectantes (= IV 22 [p. 100, 30 sq.] super fluuium [...] quo iam dux tentoria sua fixerat castrametatus est)*.

– *eo ubi*<sup>86</sup> : II 33 (p. 44,20 sq.) *ab imo in superius impingendo inter duo ferrea (C B Me : -ra Z, Avenel) quo (C : quae ZB, edd.) per iuncturas concatenata sunt*<sup>87</sup> ; II 40 (p. 48,29-49,1) *usque quo nauium funes ab utraque parte attingebant* ; II 46 (p. 54,18) *ipse quo clamor infestius urgebat [...] progreditur*.

– ou encore *ad quod* : II 20 (p. 35,17 sq. – relation abstraite, avec ellipse de l'antécédent<sup>88</sup>) *quo (AC Z : quod B, Pontieri) animum (C Z, ed. pr. : -mus A B, Pontieri) intenderat minime obliuisci potuit* – ce qui rappelle Salluste, *Iug.* 104,1 *infecto quo intenderat negotio*.

84. Nous en avons relevé cinq – dont un seul pourrait prêter à discussion – dans les livres I-II : I 3 (p. 8,23 sq.) *pro excellentia alicuius montis in quo sita sit* ; I 16 (p. 17,10) *equum in quo sedebat calcaribus urgens* ; I 17 (p. 17,23 sq.) *in campo in quo colloqui consueuerant cum conuenissent* (ZB ; A et C sont défailants. En dépit d'une divergence sur la construction de *conuenire*, p. 17,26 / 27 [*in medium Z : in medio B* – par attraction d'*in campo* ?], il n'y a pas lieu de supposer qu'une faute se soit glissée dans ce passage, et de remplacer le texte traditionnel par *in campum quo* – voire *in campo quo*, en vertu de l'usage selon lequel une préposition exprimée devant l'antécédent n'est pas reprise généralement devant le relatif, lorsqu'il est construit à l'identique [voir Löfstedt 1936, 275 sq., et comparer II 35 (p. 46,16) *ab eodem quo et tunc adhuc regitur*] ; II 24 (p. 37,20 sq.) *ad domum in qua erat [...] uadunt : in* est omis par C (cf. *infra* n. 119), mais paraît bien nécessaire ici ; II 29 (p. 39,36-40,1) *quamuis natura montis in quo sita est (sc. Trayna urbs) satis defensabilis foret*.

85. Cf. par exemple I 1 (p. 7,7) *in portu quo Secana fluuius in mare defluens intrat appulsus est* ; I 19 (p. 19,7 sq.) *Guiscardus [...] [fratrem] in Calabriam dirigit ; quo (CB : qui Z, ed. pr. Pontieri) audacter pergens eqs.* ; II 1 (p. 29,23) *Est portui quo applicuerunt populosa ciuitas proxima* ; ou II 22 (p. 36,19) *quo et qualiter sibi mandabatur uenire non distulit*. En IV 12 (p. 92,13), *quo = ad quos : Nouenses, quo uxor Benaruet cum filio transfugerat*.

86. Dans cet emploi, *quo* fait concurrence à *ubi* : cf. I 32 (p. 22,29 sq.) *citato cursu ubi eos esse audiuit aduolat*. Inversement, avec un verbe de mouvement *ubi* signifie *ibi quo* : cf. I 16 (p. 16,15) *nusquam ubi cum pace adiri posset inuenire* (sc. *uictum*) *posse*, « il n'en pouvait trouver dans aucun des endroits où l'on pût se rendre sans avoir à combattre » ; II 46 (p. 54,16) *ubi uenatum ierat*, « là où il était allé chasser ».

87. Le *quo* de C paraît ici le mot adéquat ; il modifie heureusement la construction de la vulgate. Nous comprenons : « en portant ses coups de bas en haut, entre deux plaques métalliques, à l'endroit où elles sont solidarisées par des attaches ». Avec *quae* (ZB, edd.), on obtient une relative épithète que sa platitude suffit à condamner.

88. Sur des ellipses anormales de l'antécédent, cf. *infra ad* II 44 (p. 52,27 sq.).

II 33 (p. 44,23-28) *Videntes autem nostros tantam condensitatem circumdantium se hostium sternendo, ut a furenti uento solet condensitas nebularum, disrumpere et sicut uelocissimi accipitres imbecillum turbam auium disrumpam sternere, sed cum longo certamine grassati, diutius nostrorum infestationem ferre non praeualentes, fuga tueri potius quam armis nituntur, nostri [...] insequentes [...] perimunt.*

Sous cette forme, comme sous la forme plus étendue donnée par Pontieri, qui se fondait sur B<sup>89</sup>, cette phrase présente une difficulté : la coordination *sed* est invraisemblable, car les idées qu'elle lie – *Videntes [...] nostros [...] disrumpere et [...] sternere* d'une part, *nostri [...] insequentes* d'autre part – étant disparates, elle ne marque aucune opposition saisissable. Comme les manuscrits sont unanimes pour attester la réalité du mot de liaison, il faut chercher ailleurs le moyen d'effacer cette complication du texte traditionnel. Or, indépendamment des intrusions et omissions propres à B, il existe dans cette phrase un terme sur lequel les sources – au rebours de la critique moderne – varient. C'est le mot initial, qui revêt autant de formes que nous avons de témoins : *uidentes*, qui a la faveur de Pontieri, Resta<sup>90</sup> et M.-A. Avenel, est dans B ; Z donne un *uidens* manifestement fautif – que Caruso déjà corrigeait d'après B ; C, enfin, a *uideres* – que Pontieri ne daigne pas citer, non plus d'ailleurs que Resta<sup>91</sup>. Nul doute pourtant que la substitution du subjonctif *uideres* au participe *uidentes* n'améliore très sensiblement et le sens et la syntaxe : « On pouvait voir les nôtres [...] »<sup>92</sup>. Non seulement cette variante se construit aisément, mais elle rend à *sed* sa valeur propre usuelle et renouvelle l'interprétation de l'ensemble du morceau. Après une parenthèse d'une tonalité épique incontestable<sup>93</sup>, *sed* marque le retour au récit de la bataille proprement dit. C'est donc à tort qu'on met une simple

89. Après *condensitatem* B présente une interpolation arbitraire et maladroite : *inimicorum paganorum ac Siciliensium simul existentium et* ; mais Pontieri ne signale pas que ce même témoin omet *sternendo*.

90. Voir Resta 1964, 46.

91. Cette omission de Resta est d'autant plus étrange qu'il a inclus ce passage dans un échantillonnage de lieux variants qui démontre sans contredit que Pontieri avait eu tort de faire bon accueil aux nouveautés de B quand les lectures de Z, qu'il atteignait par l'intermédiaire de P (= *ed. pr.*), coïncident avec celles des représentants de  $\alpha$  – en l'occurrence C. Dans le cas présent, le désaccord est total ; et Resta a contrevenu à une règle de méthode qu'il avait lui-même établie.

92. En soi et isolément, *sed* peut signifier *et* (cf. par exemple II 36 [p. 46,34]) ; rien non plus n'interdit a priori de considérer ici le participe *uidentes* comme l'équivalent d'une forme verbale personnelle (voir *infra ad* II 37) – ce qui, à défaut d'un sens en tout point satisfaisant, donne du moins une construction vraisemblable : « Ils voyaient les nôtres [...], et, tandis qu'ils tentent de trouver le salut dans la fuite [...], les nôtres, se jetant hardiment à leur poursuite, tombent sur leurs arrières-gardes et les massacrent ». Il reste qu'avant de chercher à interpréter exclusivement le latin selon des normes contemporaines de l'auteur, il faut prendre au sérieux la variante du manuscrit réputé le meilleur et en éprouver la validité.

93. Cf. *Hom.*, *Il.* 21, 493-496 ; *Ov.*, *met.* 5, 605 *sq.*, et, plus près de Malaterra, Guillaume de Pouille, *La geste de Robert Guiscard* 1, 292-296 ; 2, 202-206.

virgule après *sternere*. La ponctuation normale est ici le point, pour séparer des éléments qui, rapprochés, jettent un défi à la cohérence<sup>94</sup>.

Les fautes peuvent s'expliquer facilement. *Videns* (Z) représente la forme verbale originale après altération graphique ( $e > i$ ; puis  $ri > n$ <sup>95</sup> – *uideres* > *uideris* > *uidens*). Corrigeant *uidens* d'après le contexte immédiat, sans clairvoyance aucune, le *uidentes* de B marque un stade plus évolué de la même faute. Eût-il été la vraie leçon, il n'aurait guère pu devenir *uidens* ni *uideres*<sup>96</sup>.

94. La ponctuation de Pontieri est proprement inepte : mettant un point après *nituntur*, il place les participes *grassati* et *praeualentes* sous la dépendance de *cum* et les rattache en tant que subordonnées à une principale *fuga se tueri potius quam armis nituntur*. Le tronçon final isolé par le point forme une proposition indépendante. Cette distribution de la matière en deux unités distinctes a reçu l'approbation tacite de Resta 1964, 46, en dépit des difficultés qu'elle soulève. La ponctuation de ce dernier ajoute une difficulté d'un autre ordre : elle ne marque pas la fin de la seconde comparaison *sicut uelocissimi accipitres* [...], ou, plutôt, l'absence de tout signe de ponctuation avant *sternere* induit inmanquablement le lecteur à réunir dans la même proposition, autour d'un *solent* suppléé d'après le *solet* de la première comparaison, *disruptam sternere* et *uelocissimi accipitres* : « et comme les éperviers très rapides dispersent puis abattent une foule de faibles oiseaux » (M.-A. Avenel). Or, il saute aux yeux que *disruptam sternere* reprend en l'inversant *sternendo* – *disrumpere* (p. 44,2) et que ces deux syntagmes correspondent chacun à une manœuvre précise, différente de l'autre. C'est pourquoi ces deux mouvements sont illustrés chacun par une comparaison propre. Il suffit, pour s'en convaincre, de mettre entre parenthèses lesdites comparaisons : *Videres* [...] *nostros* [...] *condensitatem* [...] *hostium sternendo* [...] *disrumpere* et [...] *disruptam sternere*. Le chiasme se double d'une anadiplose. On rectifiera donc la ponctuation reçue en isolant la seconde comparaison, à l'instar de la première, par un jeu de virgules : *Videres autem nostros tantam condensitatem* [...] *hostium sternendo, ut a furenti uento solet condensitas nebularum, disrumpere et, sicut uelocissimi accipitres imbecillum turbam auium, disruptam sternere*. Comparer I 27 (p. 21,15 sq.) *pruina mortalitatis, horribiliter defluens, uix aliquem intactum pertransiens, ut in areni arundineti laxi habentis furens incendium, percurrerat*. Dans un article sous presse, « La nouvelle édition de la chronique de Geoffroi Malaterra », in *Primo rapporto sull'edizione delle fonti del Mezzogiorno medievale* (Atti del convegno internazionale, Napoli 11-12 aprile 2003), M.-A. Avenel a admis la leçon de C et rectifié comme nous le faisons la ponctuation du texte traditionnel.

95. Voir dans Desbordes 2002, 41 *ad* I 5 un exemple du contraire. En I 14 (p. 15,23), le *territoria* de C représente l'arrangement de *teritoria* pour *tentoria* (A ZB). Cf. de même I 15 (p. 16,5) *moriens*] *monens* C; II 46 (p. 53,31) *Arisgoti*] *Ans* - C.

96. Pontieri s'est opiniâtré dans l'erreur : à deux reprises encore, quand C lisait *uideres*, l'éditeur italien a opté pour *uidens* (IV 2 [p. 85,21]) ou *uidentes* (IV 16 [p. 95,29]), au mépris de toute méthode, avec une étroitesse d'horizon témoignant d'une certaine insensibilité aux questions de grammaire et de style. Ces exemples nous permettent de rétablir ailleurs la véritable leçon dans des passages où nous ne disposons plus du contrôle de C, mais où elle paraît indiquée formellement par les mêmes variantes. Ainsi, en IV 25 (p. 103,37-39), on peut lire avec une certaine assurance : [...] *securiores redidit*. *Videres* (*uidentes* Pontieri : *uidens* Z, ed. pr.) *nauim absque remige* [...] <ad> *adiacentem insulam tanta uelocitate per rapidas aequoris undas ferri ut hostiles nauas, uelis et remis* (Pontieri : *remige et uelis* Z) *insequentes* (-*tibus* Z, edd.), *minus* (om. Pontieri) *aduersus illam uelocitatem* (Z : -*tate* Pontieri) *praeualerent*. Je soupçonne encore qu'en IV 26 (p. 104,35), sous le *uidens* des éditeurs se dissimule un *Videres* méconnu, et que le morceau qu'il introduit a été rapporté indûment à ce qui précède : *exercitum* [...] *dum ueniat sustinet*. *Videres* (*uidens* Z, edd. *uideri* super B, Ca) *iuga*

II 35 (p. 46,18 sq.) *Haec et alia exprobrando plura locutus, uix eis exhortationibus recreatis, ad certamen properans cum hoste concreditur.*

L'ablatif *eis* [...] *recreatis* n'a aucune autorité documentaire ; c'est une innovation de Zurita, que les éditeurs tour à tour ont ratifiée. Nos manuscrits portent tous l'accusatif *eos* [...] *recreatos*. Une simple confusion accidentelle paraît ici exclue. D'autre part, l'ablatif absolu étant tellement d'usage dans la chronique, on ne voit pas quel malentendu aurait déterminé le copiste de l'archétype à modifier le texte de son modèle. Il faut donc rétablir *eos* [...] *recreatos*, garanti par l'accord unanime des témoins, et entendre cet accusatif comme un cas nettement caractérisé d'accusatif absolu<sup>97</sup>. Ce tour est moins répandu chez Malaterra que son homologue au nominatif (cf. note 22 et *infra ad* II 40 [p. 49,6-8]), mais on en peut citer un autre exemple au moins, incontestable : IV 16 (p. 95,6-8) *Comes uero ad uerba filii indignatus, eum quam plurimum conuiciatum in audientia omnium, retulit se nunquam uel filium uel aliquem quo ipse primus esse non audeat missurum*. Sans doute faut-il y ajouter III 9 (p. 61,22 sq.)<sup>98</sup> : *uictor efficitur, pluribusque peremptis, reliquos fugientes, extremos quosque usque in mare persequitur*.

II 36 (p. 47,1 [apparat]) *At cum uident* [...].

M.-A. Avenel a eu raison, contre son devancier, de maintenir *uident*. Sans doute le passage du passé au présent, avalisé par l'accord C, Z et, indirectement, B – car *uideret* est le développement aberrant d'un intermédiaire *uidēt* [= *uident*] après fausse application du signe abrégatif –, lui a-t-il paru ici moins abrupt qu'ailleurs<sup>99</sup>, les verbes principaux correspondants étant eux-mêmes au présent de narration : *At cum uident* [...] *uadunt* [...] *diruunt* [...] *abducunt*. – Pontieri attribue erronément *uident* à P (= *ed. pr.*). En III 31 (p. 76,37), l'éditeur italien corrige d'après B (*cum uiderent*) le texte traditionnel (*dum uident* P), vraisemblablement par respect de la concordance dans un morceau narratif dont tous les verbes sont au passé. B est pourtant démenti par C – ce que Pontieri ne dit pas. *Dum* suivi d'un présent syntaxique représente donc la vraie leçon du texte.

---

*montium Calabriae gregibus* (Z, *ed. pr.* : *greges* B, Pontieri) *armentorum et pecorum sed et caprarum* (*sed et c. om.* B) *in usus Sarracenorum* [...] *occupari*, eqs.

97. Au reste, l'ablatif absolu ne présente pas la même netteté de construction que son homologue à l'accusatif. Comment, en effet, devant l'équivoque *eis exhortationibus*, le lecteur pourrait-il supposer que le pronom de rappel, désignant les hommes du comte Roger, doit être disjoint nécessairement du substantif qui le suit ?

98. Il y a peu de chances, sans qu'on puisse exclure formellement le cas, que *reliquosque* dans C soit à interpréter autrement que comme une simple anticipation, vicieuse, d'*extremos quosque*.

99. Cf. Desbordes 2002, 41 *ad* I 5 (p. 9,30).

II 37 (p. 47,19-21) *cum et Gislbertus, nepos eius, dum releuare tentat deiectus, utrique occiduntur.*

|| et C: etiam ZB || dum C B, Me: eum Z, ed. pr. ||

Le participe passé *deiectus*, après *cum*, doit être considéré comme tenant lieu de *verbum finitum*. *Cum* n'équivaut pas à *quo tempore*, « alors » (M.-A. Avenel)<sup>100</sup>, et il n'est pas nécessaire de sous-entendre une forme de l'auxiliaire (cf. Hofmann-Szantyr 1965, 389 sq., § 207 e). De cette construction, unique dans les livres I-II de la chronique<sup>101</sup>, D'Angelo 1998, cxii, a relevé un exemple, unique lui aussi, chez Falcone de Benevento ; cette fois, le « *participio nudo* » qui fait fonction de verbe dans une subordonnée par *cum* est un participe présent.

II 37 (p. 47,29 sq.) *castrumque ab eis sibi deliberatum in sua uirtute accipi pro libitu suo disposuit.*

|| sibi om. Z, edd. || in sua uirtute del. Pontieri || accipi CZ: accepit et B, Pontieri ||

Il paraît évident que B a tiré par conjecture son *accepit* et de l'*accipi* qu'il lisait, comme C et Z, dans son propre modèle, et qu'une réparation si obvie, précisément en raison de son infinie facilité et parce qu'elle est impuissante à expliquer la leçon concurrente, commune à deux témoins indépendants, a très peu de chances de retrouver le texte de Malaterra. Et M.-A. Avenel a bien fait de désapprouver la démarche de son devancier, dont le seul avantage apparent est de donner – mais au mépris de la méthode – un texte immédiatement lisible. Il n'est pas moins évident que le texte hérité de la tradition est tout aussi inadmissible : en l'état, l'infinif passif *accipi* est proprement inconstructible<sup>102</sup>. On ne peut pas a priori exclure l'omission accidentelle d'un morceau de texte représentant au moins une ligne dans une colonne de l'antigraphe (*accipi*)... [*pro libitu*] ; mais de la comparaison de cette fin de phrase

100. Sur *cum* = *quo tempore*, voir Kühner-Stegmann-Thierfelder 1976, 340 sq., § 204, 2, ou Hofmann-Szantyr 1965, 629, § 333 c. Cette interprétation, admissible à première vue, fait de *Gislbertus – deiectus* un nominatif absolu. Il est étrange que Pontieri s'en soit tenu ici au texte de Zurita qui, sur la foi de Z, a fait imprimer *cum etiam Gislbertus nepos eius eum releuare tentat, deiectus*, eqs. L'accord C B ne lui permettait pas de conserver *eum* au détriment de *dum* – variante qu'il a d'ailleurs négligé de noter. Du coup *cum* + indicatif présent est assimilé à *dum* situant l'action de la subordonnée temporelle au temps de la principale (sc. *deiectus*) : « en tentant de le relever, son neveu Gilbert lui aussi fut jeté à bas de sa selle ». Mais quel statut grammatical ces deux éditeurs donnaient-ils au participe passé ?

101. En III 20 (p. 69,22-24), dans la vulgate imprimée, un participe présent est joint par *et* à une proposition subordonnée conjonctive introduite par *quia*, devenant ainsi un équivalent de l'indicatif : *Et quia armenta sua et pecora secum [...] a peruatione hostili tuta habebant, et minus ab hostibus ea diripi metuentes, obduratiores erant.* Mais la coordination, qui manque dans C, doit être supprimée.

102. M.-A. Avenel a supposé, en désespoir de cause, qu'il était possible de rattacher cet infinitif à *deliberatum* et d'entendre : « il disposa à son gré la place forte qu'il avait résolu de leur prendre par sa bravoure ». Mais cette hypothèse, qui ne s'accommode pas à la construction ni au sens usuels de *deliberatum* dans un contexte de capitulation, n'exprime pas la nuance juste.



avec des formulations avoisinantes il ressort que, pour rétablir l'unité syntaxique de la séquence, il suffit de restituer le participe *accipiens* : *castrumque* [...] *in sua uirtute accipiens pro libitu suo disposuit*. Comparer III 4 (p. 59,11 sq.) *Vrbem autem in sua uirtute retinens castellis et munitioibus pro libitu suo aptauit*. Ces formulations, quelque peu stéréotypées, comportent toutes le participe, présent ou passé, d'un verbe consacrant, comme *accipiens*, la prise de possession d'un lieu donné par le vainqueur<sup>103</sup>.

La mutilation peut s'expliquer assez simplement : une coupe graphique – ou, tout bonnement, une coupe syllabique commandée par un passage à la ligne – aura détaché du corps du mot sa terminaison, transformant un participe présent en un infinitif passif ; devenu inintelligible après ce faux infinitif, le morphème de participe présent aura été purement et simplement supprimé<sup>104</sup>.

II 39 (p. 48,11-16) *Robertus dux* [...] *Gaufridum de Conuersana* [...] *ut de Monte Piloso sibi seruitium sicut et de ceteris castris, quae plurima sub ipso habebat, exhiberet adorsus est ; quod quia ab ipso sicut et cetera minime acceperat, sed sua strenuitate, duce sibi auxilium non ferente, per se de hoste lucratus fuerat. Id facere renuente dux* [...] *idem castrum obsessum uadit*.

|| quod quia B, Me : quo quia C quaeque Z quod que ed. pr. quodque Pontieri || de hoste C : ab hostibus B, Pontieri ||

Pour traditionnelles qu'elles soient, les divisions de ce morceau de texte indiquées par les ponctuations fortes ne laissent pas d'être aberrantes : elles isolent une double subordonnée causale – *quod quia* [...] *minime acceperat, sed* [...] *per se* [...] *lucratus fuerat* –, qu'elles laissent suspendue en l'air, coupée de l'élément dont elle complète et précise le sens<sup>105</sup>. Il faut donc réformer la ponctuation des éditions. Cet exposé de motifs ne pouvant être mis légitimement en relation qu'avec *renuente*, on changera en virgule le point qui suit *fuerat*.

Une fois restaurée la construction de la phrase troublée par une ponctuation vicieuse, il reste à se prononcer sur un détail du texte : quelle forme l'archétype donnait-il au relatif de liaison qui ouvre la subordonnée causale ? Tous les éditeurs s'accordent à lire *quod*, entendu comme accusatif d'objet représentant Montepeloso ; mais cette unanimité est fallacieuse. Car si *quod*, substitué par *Zurita* à l'improbable *quae*[*que*]

103. Cf. III 11 (p. 63,38) *urbem nactus pro libitu suo* [...] *ordinat* ; III 12 (p. 64,21) *sic castro potitus pro uelle suo muniens ordinat* ; III 29 (p. 75,4) *dux urbe potitus pro uelle suo ordinans* [...] ; etc.

104. Autre explication possible : « Au bout d'une ligne, un copiste est exposé à oublier une fin de mot qu'il devait reporter sur la ligne suivante » (Havet 1911, 128, § 429). Cf. C, f° 3, lignes 8|9 : [...] *uerum prouinciam infestan* | [*do*] *sibi eam subiugandi consilium capiunt* (I 8 [p. 12,15]).

105. À dire vrai, c'est à Pontieri qu'on doit le point-virgule après *adorsus est*. Auparavant, les éditeurs mettaient une virgule. Avec ce changement, l'absurdité du point devenait criante. Logiquement et grammaticalement, la double subordonnée ne peut constituer à elle seule une phrase.

de Z<sup>106</sup>, est confirmé en apparence par Me, qui a conservé en théorie le témoignage de A, puis par B, C a une variante qui mérite qu'on la remarque – et que Pontieri est inexcusable de n'avoir pas citée<sup>107</sup> –, *quo*. Cet ablatif, solidaire de *renuente*, doit être adopté sans hésitation. Outre que le participe absolu retrouve ainsi son sujet<sup>108</sup>, il est invraisemblable que *quod* ait été changé en *quo*, alors que l'interpolation contraire, sous la suggestion du contexte immédiat, était naturelle<sup>109</sup>. D'autre part, on a sans doute conclu un peu hâtivement de la rencontre B Me que *quod* procédait du subarchétype et qu'il figurait nécessairement dans A. Ce que Me veut au fond, comme Resta l'a montré, c'est rendre le texte lisible<sup>110</sup>. Or son édition de base porte ici, au lieu de *quia*, un vestige de Z, *-que*. En rétablissant *quia*, Me extrayait du ms. A un élément de correction qui lui permettait d'améliorer le texte imprimé<sup>111</sup>. Mais ce *quod quia* peut s'expliquer autrement. Toute source manuscrite présente des scories, et A n'est pas exempt de fautes, voire de bévues<sup>112</sup> : *quo*, paraissant tel à Me, n'aura

106. Selon toute vraisemblance, ce *quaeque* est une réfection malencontreuse de Z d'après *quae plurima sub ipso habebat. Quae[que] et sicut et cetera* font double emploi. En changeant *quae* en *quod*, Zurita a restreint logiquement l'application du pronom au seul Montepeloso.

107. Cette forme n'a pas été déchiffrée par M.-A. Avenel, qui note : || *quod quia B Me : ? quia C quaeque Z quod que ed. pr.* ||.

108. Nous n'excluons pas, bien entendu, qu'un participe absolu à l'ablatif puisse – comme certains des nominatifs cités n. 22 – se présenter sans son sujet. En II 5 (p. 31,15 sq.) *sic praemissis* (C B : *-sum Z*, ed. pr. Pontieri), *ipse uelocius subsequutus [...]* *ita interceptit ut [...]*, en II 14 (p. 33,24 sq.) *sic in pace dimissis, ipsi Centurbiium usque pertendunt*, en II 24 (p. 37,20) *Vndique concurrentibus, tota urbe* (C : *urbs ZB*, ed. pr. Pontieri) *tumultuatur*, les sujets des participes ne sont pas explicités. En III 9 cependant, l'irrégularité de la construction – le sujet sous-entendu de la proposition participe est le sujet de l'action principale – aurait dû mettre Pontieri en défiance : *castrum autem quod infra erat, fortiter impugnantibus* (*rep- P [= ed. pr.]*), *per octo dies obsident* (p. 61,18 sq.). Et en effet C fait disparaître cette difficulté du texte traditionnel : *castrum autem, his qui infra erant fortiter oppugnantibus, per octo dies obsident*. L'arrangement *quod [...]* *erat* présuppose l'omission de *his*. Il est vraisemblable que, *his* sauté, la proposition relative *qui infra erant* aura été rapportée au *castrum* préposé au lieu d'être rattachée au participe qui la suit.

109. La lecture *quo* de C implique une ellipse des compléments d'objet qui n'est pas préjudiciable à l'intelligence littérale de la subordonnée ; cf. *supra ad I 7*. En arrangeant *quo* en *quod*, B a suppléé à ce manque ; il a aussi rompu le lien avec le participe *renuente*.

110. Me n'avait pas la prétention de donner une collation systématique du *codex panormitain* : « [Me] *accoglieva di A ciò che gli sembrava utile per correggere P [= ed. pr.]*, mentre là dove P gli offriva un testo più corretto tralasciava naturalmente di registrare le varianti di A » (Resta 1964, 39). Mais au nombre de ces amendements marginaux il se trouve aussi des essais de correction conjecturale. Il n'est pour s'en convaincre que de mettre en regard, là où l'état actuel de A permet encore de les opposer, les leçons portées en marge par Me et les lectures de sa source. La plus représentative peut-être de ces innovations se lit en II 26 (p. 38,21) : derrière le *germanum* que l'édition princeps devait à Z, Me a su reconnaître *Geracium*, correction palmaire... qui ne s'est pas encore imposée.

111. Consigné dans la marge, en face de la ligne, *quod quia* signifie simplement : « Il faut corriger en *quia* le *-que* qui suit *quod* ».

112. Voir par exemple Desbordes 2002, 41, n. 11. Une altération insolite, dont la répétition dénonce un travers du copiste même de A, était de nature à conforter Me dans son hypothèse que *quo* n'était

pas été compris ni retenu. Fera-t-on grief à ce lecteur critique d'avoir failli là où les modernes n'ont pas fait mieux ? Le pronom relatif se trouvant coupé par un point final de *renuente*, lequel était situé lui-même assez loin de l'endroit de la faute, il est naturel que Me n'ait pas envisagé une modification du texte imprimé assez profonde pour imposer à la fois *quo* et une nouvelle configuration de phrase.

Cette correction du *quod* initial en *quo*, leçon du meilleur des témoins conservés, donne le texte suivant : *Robertus dux [...] Gaufridum de Conuersana [...] adorsus est. Quo, quia ab ipso [...] minime acceperat, sed [...] per se de hoste lucratus fuerat, id facere renuente, dux [...] idem castrum obsessum uadit.* « [...] Comme celui-ci refusait de s'exécuter parce qu'il n'avait pas reçu des mains du duc cette place, [...] mais qu'il l'avait conquise sur l'ennemi<sup>113</sup> de haute lutte, tout seul, sans qu'il lui prêtât main-forte, le duc mobilise une armée contre lui pour mettre le siège devant la place en question »<sup>114</sup>.

II 40 (p. 49,2-5) : manuscrits et éditions ne font qu'une phrase de la portion de texte qui va de *Barenses* (p. 49,2) à *coeperunt* (p. 49,5) : *Barenses autem primo quae agebat despectui habere, omnia uilipendere, ornamenta sua thesaurorumque pretiosa de muro dependentia ostentare, Guiscardo plura conuicia inferre, turribus suis fidentes,*

---

qu'une faute pour *quod* : nombre de mots, curieusement, ont perdu leur consonne finale. En voici un relevé empirique limité au seul livre I : p. 3,18 *potuissem*] -se A ; p. 7,16 (I 2) *cognosceret*] -re A ; p. 8,2 (I 2) *suscepit*] -pi A ; p. 9,26 (I 4) *plurimum*] -mu A ; p. 10,6 (I 6) *militarem*] -re A ; p. 12,14 (I 8) *principis*] -pi A ; p. 16,15 (I 16) *haberet*] -re A ; p. 17,3 (I 16) *fortunam*] -na A, Pontieri Avenel ; p. 23,3 (I 33) *ueniret*] -re A ; p. 23,4 (I 33) *ad*] a A ; p. 23,12 (I 33) *uenisset*] -se A ; p. 23,18 (I 34) *Calabriam*] -ia A ; p. 24,1 (I 35) *exercitui*] -tu A ; p. 25,3 (I 39) *fuisset*] -se A. Contrefaute : p. 9,28 (I 4) *adhaerere*] -reret A ; p. 14,3 (I 11) *referente*] -tes A ; p. 24,17 (I 38) *Normannia*] -niam A ; p. 24,32 (I 39) *deicere*] -ret A.

113. Dans la traduction de M.-A. Avenel, le sens de ce verbe est faussé : « c'était par ses propres moyens qu'il s'était enrichi sur l'ennemi [...] ». Comparer I 36 (p. 24,5 sq.) *undecim famosissima castra lucratus est* ; II 33 (p. 45,5 sq.) *in lucranda de paganis Sicilia et lucrata in perpetuum [...] retinendo* ; II 40 (p. 49,6) *spe ea lucrandi* (« dans l'espoir de s'en emparer »). Il va de soi que la traduction ici erronée de *lucrari* par « s'enrichir » peut répondre, dans d'autres contextes, aux exigences du sens : cf. par exemple I 3 (p. 8,13) *spe alias plus lucrandi* ; I 6 (p. 10,2 sq.) *causa militariter aliquid lucrandi* – qui rappelle I 5 (p. 9,34) *per diuersa loca militariter lucrum quaerens*.
114. En III 31 (p. 76,31-34), un participe absolu détaché de son sujet en est séparé par près de deux lignes de texte : *Quibus, non tam fidelitate Ingelmari, sed quia omne genus nostrae gentis illis inuisum erat et magis discordias inter nostros quam pacem fieri exoptabant* (C : *expectabant* Pontieri), *id agere recusantibus* [...]. La conformité de structure entre ces deux ablatifs absolus est remarquable ; et, dans les deux endroits, le tronçon intermédiaire qui éloigne notablement le participe de son sujet est constitué par des compléments de circonstance précisant le même rapport. Pour l'éloignement d'un pronom relatif, détaché des éléments de la subordonnée qu'il introduit par une longue parenthèse conjonctive proposant une cause, ailleurs que dans un ablatif absolu, cf. II 1 (p. 29,23-25) *ciuitas [...] quae, a messe uocabulum trahens eo quod totius regionis messes, quantum Romanis in tributum antiquitus persoluebatur, illuc congregari solebat, Messana uocata est.*

*rerum exitus minus metiri coeperunt*. On peut cependant, sans tirer le texte à soi ni en déformer l'interprétation, la décomposer en deux phrases distinctes, en établissant une opposition entre d'une part les infinitifs *habere, ulipendere, ostentare, inferre*, qui, en tant qu'infinitifs historiques, décrivent des actions dans leur déroulement avec la valeur de l'imparfait, et le groupe verbal *minus metiri coeperunt* d'autre part, lequel, notant un procès pris à son début, énonce un jugement du chroniqueur<sup>115</sup>. Quant à l'épithète détachée *turribus suis fidentes* (p. 49,5), indiquant ce qui fonde les provocations des assiégés et leur aveuglement, elle peut appartenir indifféremment à l'une ou l'autre phrase.

II 40 (p. 49,6-8) *Sed animus ambitionis cupidine feruens, quanto pretiosiora infra muros contineri discebat, tanto ardentius spe ea lucrandi ad quod coeperat persistendum mentis instantiam figebat [...]*

|| animus C ZB: magis D, Pontieri || discebat C: dicebat ZB -bant ed. pr. ||

Le *magis* que Pontieri est allé chercher – sans l'indiquer – dans D, bien qu'il reconût dans ce témoin « *una copia di B* »<sup>116</sup>, n'a aucune vraisemblance, car il n'explique pas la faute qu'il est censé redresser, *animus*. Ce n'est qu'un expédient qui permet à l'éditeur, déconcerté, de construire aisément *feruens*: décroché d'*animus*, le participe se raccordait naturellement au sujet de *figebat*, *Guiscardus*, sous-entendu. En réalité *animus*, transmis par les subarchétypes  $\alpha$  et  $\beta$ <sup>117</sup>, est intangible. Mais loin d'en faire le sujet de *figebat* – construction qui, parce qu'elle était à juste titre présumée impossible, a motivé la correction *magis* –, on le rapportera au seul *feruens*, avec lequel il forme un nominatif absolu. Même construction autonome d'*animus*

115. De même, en IV 28 (p. 106,24-26), les réactions des Capouans assiégés aux préparatifs des Normands sont exprimées par des infinitifs de narration qui, faute d'une ponctuation adéquate, peuvent être mis en relation avec le verbe auquel ils sont opposés: *Capuani primo ludibrio habere, contemnere* (P [= ed. pr.]: *contemnendo* Pontieri), *ad defensionem sese ad inuicem cohortari. Duci tamen [...] urbem reddere attentant; sed...* Pontieri était si éloigné de les reconnaître ici qu'il a substitué à l'un d'eux un gérondif, qui complique passablement la construction. C'est avec ce procédé que César évoque dans *Gall.* 2,30,3 et 2,31,1 les réactions des Atuatuques qu'il a bloqués dans leur oppidum: *primum arridere ex muro atque increpitare uocibus [...]. Vbi uero moueri et adpropinquare moenibus uiderunt [...].* C'est ce procédé aussi que Salluste utilise dans *Iug.* 94,4 quand il décrit les bravades de l'ennemi lors d'un siège que Marius mit devant un fortin numide: *At Numidae [...] non castelli moenibus sese tutabantur, sed pro muro dies noctisque agitare, maledicere Romanis ac Mario uecordiam obiectare, militibus nostris Iugurthae seruitium minari, secundis rebus feroces esse.* Réminiscence ou imitation, cette ressemblance appuie, voire confirme, notre interprétation et la ponctuation que nous préconisons pour l'un et l'autre passage.

116. Cf. la *Prefazione* de son édition, p. LVII. Toute innovation de D, suspecte par définition, ne peut avoir au mieux que la valeur relative d'une conjecture. C'était le devoir de l'éditeur d'en mesurer la solidité.

117. Pontieri ne l'impute qu'à P (= ed. pr.), bien que le mot soit attesté par deux de ses sources manuscrites, B et C.

*infra*, p. 49,21 sq. : *Animus aeger* (codd. : *amerinus ergo* ed. pr. Pontieri<sup>118</sup>) *cupidine captus, ad perpetrandum [...] facinus accelerat*, et en III 10 (p. 62,1 sq.) *Sed iuuenilis animus militia feruens et laudis avidus, [...] ad hoc niti coepit, ut eqs.*

II 44 (p. 52,6-8) *quandam [...] matronam [...] uerberibus laniatam captione retruserat.*

À comparer les emplois analogues de *captio* dans Malaterra, on ne peut douter de la nécessité d'une correction, d'ailleurs très simple : <in> *captione*. La préposition, qui compte autant de jambages que la consonne finale du mot antécédent (*laniatam*), aura disparu par dédoublement<sup>119</sup>. Cf. I 33 (p. 23,11) *hic sororem [...] habebat, quae cum ipso in* (om. C) *captione abducta est* ; II 25 (p. 38,8 sq.) *audito ducem [...] in captione* (C B : *-nem Z*, ed. pr. Pontieri) *detrusum* ; II 27 (p. 39,8 sq.) *milites (uero add. B, Pontieri) quos inuenerunt* (C ZB : *-rant* ed. pr. Pontieri) *in captione retrudentes* (C : *retinentes Z<sup>2</sup>*, ed. pr. Pontieri *intrudentes B*)<sup>120</sup>.

II 44 (p. 52,27 sq.) *a quibus mala intulerat perimitur* (« il est exécuté par <ceux> à qui il avait causé des malheurs »).

118. Le seul avantage d'*Amerinus* – que Pontieri a imprimé de confiance : on ne sait pas d'où l'édition princeps a sorti ce nom propre –, c'est qu'il offre à l'éditeur une construction facile : *accelerat*, en effet, ne peut avoir pour sujet qu'un être animé. Toutefois la lecture des manuscrits s'impose. Pour justifier cet état du texte, M.-A. Avenel invoque des raisons de méthode – « Les manuscrits C et Z s'accordent sur *animus aeger* » – et de syntaxe – « faire dépendre *auaritia de aeger* [...] est bien plus satisfaisant [...] que d'en faire un second complément de *captus* » –, mais sans s'arrêter sur la structuration de la phrase ; elle ne signale donc pas le nominatif absolu. En définitive, ce qui garantit sans conteste l'intégrité de la tradition et son authenticité, c'est que les mots longtemps suspectés sont une citation de Salluste, *Iug.* 29,1 *animus aeger auaritia facile conuersus est* – que Sulpice Sévère, *chron.* 2,18,3 (p. 74,10 Halm), avait déjà exploitée, et qu'on retrouve, avec une variante, dans la chronique en III 28 (p. 74,27 sq.) *Animus uero cupiditate* (C ZB : *-dine* ed. pr.) *aeger* [...].

119. La vraisemblance paléographique du supplément que nous proposons est renforcée par la répétition de la faute présumée et celle de son contraire dans l'un et l'autre rameau de la tradition. En II 4 (p. 30,20), par exemple, un préverbe *in-* est tombé dans  $\beta$  après un accusatif : *Siciliam inuadit* (C : *uadit Z uadens B*) ; en II 42 (p. 50,21), le même préverbe a été escamoté dans C après la préposition *cum* : *aibus cum inscriptis* (B, Me : *scriptis C infectis* ed. pr. *infectis Z<sup>2</sup> infestis Z<sup>2</sup>*) *sanguine chartulis dimissis* ; et l'on peut expliquer de la même façon la chute de la préposition *in* en II 24 (p. 37,20 sq.) dans C : *ad domum in qua erat* [...] *uadunt*, et dans INDEX IV XIV (p. 83,15) dans C et B : *Comes Adeladum in uxorem ducit*. En II 22 (p. 36,21), le doublement du même digramme dans un ascendant de sa lignée a conduit C à affubler le sujet d'un ablatif absolu d'une désinence d'accusatif : *fraude* (ZB : *-dem* C) *intercepta* ; en II 29 (p. 40,20 sq.), dans le même état du texte, le doublement du même groupe initial a, de façon identique, altéré le mot précédent dans sa terminaison : *defensione* (Z : *-nem C detentione B*) *intenti*. Pareillement, en II 21 (p. 36,10), la corruption de *qui de* en *quidem* est provenue de la répétition fautive de la syllabe initiale du mot suivant : *qui de* (A : *quidem* C ZB) *iniuria* [...]; etc.

120. Même construction prépositionnelle à l'ablatif en III 5 (p. 60,1 sq.), avec un autre terme que *captio* : *Hermannum [...] capiens, Rogerio fratri in turri* (-re C) *Melitensi retrudendum* (C Z : *reclu-* Pontieri) *mittit*.

L'ellipse de l'antécédent a pour résultat de mettre un datif, *quibus*, sous la dépendance d'une préposition régissant l'ablatif, *a*. Bien que peu usuelle, cette ellipse est autorisée par des exemples analogues<sup>121</sup> : voir Stotz 1998, 372 sq., § 91.1.

II 45 (p. 53,5) *illi, signo dato quo edocti erant haud perficere segnes, eqs.*  
|| quo C ZB, Pontieri : quae ed. pr. ||

*quo* a été suggéré par l'ablatif contigu ; avec l'édition princeps, lire *quae*, plus satisfaisant comme accusatif de la chose : *edoceo – perdoceo* en II 45 (p. 53,5) – se dit d'un supérieur donnant ses instructions (cf. II 40 [p. 49,23]), ou d'un messager transmettant ces instructions (cf. II 43 [p. 51,6]). Les instructions ducales poursuivant un objectif unique – cf. *fratremque a parte qua erat haud secus agere perdocuerat* (II 45 [p. 53,4 sq.]) : il s'agit de provoquer une diversion –, *quod*<sup>122</sup> est peut-être une correction plus naturelle que le *quae* de Zurita. Comparer I 22 (p. 19,32 sq.) *studens [...]* *quod sibi iniunctum erat peragere* ; II 43 (p. 50,32) *Legatus quod* (accusatif de la chose dont on a été instruit) *instructus erat fideliter implere* (C : *adimplere* Z, ed. pr. Pontieri) *satagens [...]*. Quoi qu'il en soit, la subordonnée relative dépend de l'infinifit *perficere*, dont elle est l'objet direct ; elle ne peut pas être mise en rapport avec le substantif *signo*. Du reste, la traduction proposée – « [...] le signal dont ils avaient été instruits » –, fondée sur cette construction défectueuse, présuppose un *quod*, non le *quo* de C B – à moins qu'on envisage (manquement aussi improbable à nos yeux) une attraction du relatif au cas de son « antécédent »<sup>123</sup>.

121. En II 44 (p. 52,3 sq.), l'effacement de l'antécédent met un pronom relatif neutre, complément direct d'objet d'un verbe transitif, en contact immédiat avec une préposition étrangère à la construction du verbe de la subordonnée : *tali iniuria se ad quod fecerat compulsum dicens* ([litt'] « disant qu'il avait été poussé à ce qu'il avait fait [...] »). Cette anomalie conduit à penser que c'est la relative tout entière qui, substantivée, fonctionne comme régime de la préposition – comme du reste en français la relative sans antécédent lexicalisé, qui, équivalent à un nom, peut en prendre toutes les fonctions (comparer « Je réponds à qui me questionne. »). En III 12 (p. 64,12 sq.), il se produit une attraction en cas de l'élément relatif quantitatif *quanti* par son corrélatif non exprimé *tantis* : *comes [...]* *cum quantis habere poterat citissimus illorsum intendit* ; *quantis*, remplissant la fonction d'un complément d'objet direct, devrait être à l'accusatif. Ces constructions, usuelles en grec, ont été popularisées par les traductions latines de la Bible et les écrivains chrétiens. Cf. Rönisch 1875, 444 (*Attraction des Relativums*), J. H. Schmalz in Stolz-Schmalz 1910, 535 sq., § 294, et Hofmann-Szantyr 1965, 566 sq., § 308 I.
122. Dans ce cas, la chute de la consonne résulte d'une fausse rection ou d'un simple lapsus de copie. Des altérations de même type se sont déjà produites : cf. *supra ad* II 7 (accommodation d'un mot avec la forme grammaticale du mot antécédent, qui n'a pas de rapport avec lui) et II 28 (de deux consonnes semblables, dont une à la finale, séparées par une lettre unique, la première disparaît).
123. En revanche, il arrive qu'au lieu de prendre le genre de son antécédent, un pronom relatif sujet adopte celui du nom propre qui est son attribut dans la proposition relative : II 10 (p. 32,25) *ad locum quod* (C B : *qui* Z, ed. pr. Pontieri) *Trium Monasterium dicitur applicuit* ; IV 26 (p. 105,16 sq.) *super fluium quod Sabbatum dicitur tentoria figens*. Dans un autre endroit (III 27 [p. 74,18 sq.]), c'est en qualité de complément d'objet qu'un pronom relatif est attiré au genre du nom propre qui

II 45 (p 53,11-15) *priores [...] utrisque fratribus locutum accedunt, legem suam nullatenus se uiolari uel relinquere uelle dicentes, sed, si certi sunt quod non cogantur uel iniustis et nouis legibus non atterantur, urbis deditionem facere [...] spoponderunt.*

|| priores C Z<sup>2</sup>B : primores Z<sup>2</sup>, ed. pr. Pontieri || sed C : scilicet ZB || sunt C : sint ZB || uel ZB, edd. : ullis C || spoponderunt Auenel : -dunt C Z, ed. pr. Pontieri -derent B ||

On ne voit pas ce qui a pu entraîner ici M.-A. Auenel à rejeter, contre son principe dirigeant, une des trois leçons propres de C et à maintenir la leçon de  $\beta$  comme le texte authentique. Sans doute le *uel* de la vulgate se laisse-t-il bien interpréter<sup>124</sup>. Mais, outre que la lecture concurrente de C se tient elle aussi excellemment – quoi qu'en ait pensé Pontieri, qui a négligé de l'enregistrer dans son appareil – et n'a besoin d'aucune retouche, il aurait fallu expliquer comment l'indéfini *ullis* a pu prendre la place de la coordination<sup>125</sup>.

II 46 (p. 54,36) *quia seiunctim ad inuicem utriusque fratres quisque suis utilitatibus lucrari studebant [...].*

Bien qu'on puisse invoquer à l'appui de la lecture *seiunctim ad inuicem*, introduite par Zurita dans la tradition imprimée et adoptée sans hésitation par tous les éditeurs, une raison d'ordre phonétique<sup>126</sup>, l'emploi de *ad* résulte ici d'un simple lapsus : car C oppose *ab* au *ad* de ZB. Il est étrange que cette rectification, obvie quand on opère sous le contrôle de C, ait échappé aux deux derniers éditeurs<sup>127</sup>.

---

est son attribut : *castrum ad hiemandum construxit ; quem (CZ : quod edd.) ex suo agnomine uocans (notans C) Montem Guiscardi appellauit.* Sur cette particularité, qui n'est pas nécessairement imitée de Salluste (cf. *Catil.* 55,3), voir Hofmann-Szantyr 1965, 442 sq., § 235.

124. Comme dans la majorité de ses emplois, *uel* tient lieu dans ce cas de coordination copulative : « [...] s'ils ont l'assurance qu'on ne leur fera pas violence et qu'ils ne seront assujettis à aucune loi injuste et nouvelle [...] » (trad. M.-A. Auenel).
125. On voit très bien par quel accident *ull(is)* serait devenu, au cours de la transmission, *u(e)l* : le copiste aura dédoublé la gémée (haplographie). En outre, des raisons de symétrie recommandent au critique la distribution de C : les verbes de la subordonnée par *quod* y ont chacun leur régime et y sont placés en chiasme (« [...] s'ils sont assurés qu'on ne les obligera pas à rien faire contre leur foi et qu'ils ne seront pas assujettis à de nouvelles lois [...] »).
126. Cf. Thielmann 1892, 368 : « [...] *Dass in den Hdschr. ab inuicem und ad inuicem so oft vertauscht werden, hat seinen Grund darin, dass ab und ad in der späteren Volkssprache beide a lauteten ; vgl. die Varianten zu IREN. 1,21,5 ; 2,1,4 ; SVLP. SEV. app. epist. 2,16 p. 246,1 H(alm) ; GREG. T. uit. patr. 1,4 p. 666,25 K(rusch) ; LANDOLF. SAG. hist. misc. 18,22 p. 437,16 E(yssenhardt), u. ö. ».*
127. *seiunctim*, restauré par Z<sup>2</sup> [= Zurita], étant ici altéré dans toute la tradition, mais dans C plus encore que dans ZB – au point qu'il y apparaît presque méconnaissable : *se uintum* –, il est exclu qu'un copiste ait changé *ad* en *ab* sous la suggestion de cet adverbe. Thielmann 1892, 366<sup>extr</sup>, signale une singularité qui trouve son application en IV 17 (p. 96,16 sq.) *dux [...] et comes sese inuicem apud Cusentium obuiantes urbem undique uallant : obuio* régissant le datif – cf. I 17 (p. 17,29 sq.) *Guiscardo obuiare accelerat ; I 39 (p. 24,27) ne aliquis illi obuiaret* –, *sese inuicem* équivaut à *sibi inuicem*.



Il est clair que, même après les acquis réalisés grâce au travail de M.-A. Avenel, le bénéfice de la préférence accordée à C n'est pas négligeable. Les collations de Pontieri, fort éloignées des exigences de la philologie critique, laissent souvent à d'autres le soin de comprendre, s'ils peuvent<sup>128</sup>. Et quoique, au dire de Toubert 2005, 352, « l'édition du nouveau Muratori [...] demeure un instrument de travail fort acceptable pour l'historien », avant que celui-ci dispose d'un texte où la vraie leçon soit partout sûrement établie, la sagacité du philologue a encore à s'exercer.

Olivier DESBORDES

*Université de Caen Basse-Normandie*

## Références bibliographiques

### *Instruments de travail*

- BLAISE A. (1954), *Dictionnaire latin-français des auteurs chrétiens*, Turnhout, Brepols.
- ERNOUT A. (1953), *Morphologie historique du latin*<sup>3</sup>, Paris, Librairie C. Klincksieck (Nouvelle collection à l'usage des classes ; 32).
- HOFMANN J.B., SZANTYR A. (1965), *Lateinische Syntax und Stilistik*, Munich, C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung (Handbuch der Altertumswissenschaft II ; 2.2).
- KÜHNER R., STEGMANN C., THIERFELDER A. (1976), *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, Zweiter Teil : Satzlehre*<sup>5</sup>, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2 vol.
- MENGE H. (2000), *Lehrbuch der lateinischen Syntax und Semantik*, Völlig neu bearbeitet von Th. Burkard und M. Schauer, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft.
- STOLZ F., SCHMALZ J.H. (1910), *Lateinische Grammatik, Laut- und Formenlehre, Syntax und Stilistik*<sup>4</sup>, Munich, C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung (Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft ; II 2).
- STOTZ P. (1998), *Handbuch zur lateinischen Sprache des Mittelalters. IV Band : Formenlehre, Syntax und Stilistik*, Munich, C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung (Handbuch der Altertumswissenschaft ; II 5.4).

---

128. E. Pontieri donne un texte en maint endroit incorrect, confus, inintelligible.



- Thesaurus linguae Latinae, Index librorum scriptorum inscriptionum ex quibus exempla afferuntur*<sup>2</sup> (1990), Editio altera, Leipzig, B. G. Teubner Verlagsgesellschaft.
- TOURATIER C. (1994), *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters (Publications linguistiques de Louvain ; Bibliothèque des Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain ; 80).

### **Auteurs**

- AMMIEN MARCELLIN (Sabbah 1999), *Histoires XXIX-XXXI*, G. Sabbah (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres (CUF).
- Biblia Sacra iuxta vulgatam versionem adiuvantibus Bonifatio Fisher OSB, Johanne Gribomont OSB, H. F. D. Sparks, W. Thiele recensuit et brevi apparatu instruxit Robertus Weber OSB. Editio tertia emendata [...]*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 1983 (1969<sup>1</sup>).
- GEOFFROI MALATERRA (Pontieri 1927-1928), *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae Comitis et Roberti Guiscardi Ducis fratris eius auctore Gaufrido Malaterra monacho Benedictino*, E. Pontieri (éd.), Bologne, N. Zanichelli (Rerum Italicarum Scriptores, Raccolta degli storici italiani dal cinquecento al millecinquecento ordinata da L. A. Muratori, t. V-1, fasc. 1 ; 2-3).

### **Études**

- BONNET M. (1890), *Le Latin de Grégoire de Tours*, Paris, Hachette (Hildesheim, Georg Olms Verlagsbuchhandlung, 1968).
- D'ANGELO E. (1996), « Subordinazione causale e subordinazione completo / dichiarativa negli storiografi meridionali d'età normanna », in *Classicità, Medioevo e Umanesimo. Studi in onore di Salvatore Monti*, G. Germano (éd.), Naples (Publicazioni del Dipartimento di Filologia classica dell'Università degli Studi di Napoli Federico II ; 13), p. 325-346 (= D'Angelo 2003, 100-117).
- D'ANGELO E. (1998), *Falcone di Benevento, Chronicon Beneventanum. Città e feudi nell'Italia dei Normanni*, Florence, Sismel, Edizioni del Galluzzo (Per Verba. Testi mediolatini con traduzione ; 9).
- D'ANGELO E. (2000), « Ritmica ed ecdotica nel testo di Goffredo Malaterra », in *Poesia dell'Alto Medioevo europeo : manoscritti, lingua e musica dei ritmi latini* (Atti delle euroconferenze per il Corpus dei ritmi latini (IV-IX sec.), Arezzo, 6-7 novembre 1998 e Ravello, 9-12 settembre 1999), F. Stella (éd.), Florence, Sismel, Edizioni del Galluzzo, p. 383-394 (= D'Angelo 2003, 216-226).
- D'ANGELO E. (2003), *Storiografi e cronologi latini del Mezzogiorno normanno-svevo*, Naples, Liguori Editore (Nuovo Medioevo ; 69).
- DESBORDES O. (2002), « Notes de critique textuelle sur le livre premier de Geoffroi Malaterra », in *Mélanges Pierre Bouet. Recueil d'études en hommage à Pierre Bouet*, F. Neveux, C. Bougy (éd.), Caen, Annales de Normandie (Cahier des Annales de Normandie ; 32), p. 39-47.

- FLOBERT P. (1975), *Les Verbes déponents latins des origines à Charlemagne*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres » (Publications de la Sorbonne, Série « NS Recherches » ; 17).
- GUENÉE B. (1980), *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne (Collection historique).
- HÄUSSLER R. (1968), *Nachträge zu A. Otto Sprichwörter und sprichwörtliche Redensarten der Römer*, Hildesheim, Georg Olms.
- HAVET L. (1911), *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins*, Paris, Librairie Hachette (= Rome, « L'Erma » di Bretschneider, 1967).
- HORN F. (1918), *Zur Geschichte der Absoluten Partizipialkonstruktionen im Lateinischen*, Lund – Leipzig, Gleerupsche Universitätsbuchhandlung – O. Harrassowitz.
- HUYGENS R. B. C. (2001), *ARS EDENDI. Introduction pratique à l'édition des textes latins du Moyen Âge*, Turnhout, Brepols.
- LAGRANGE M.-J. (1948), *Évangile selon saint Matthieu*<sup>8</sup>, Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et C<sup>ie</sup> éditeurs (Études bibliques).
- LEMAIRE J. (1989), *Introduction à la codicologie*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain (Publications de l'Institut d'études médiévales, Textes, Études, Congrès ; 9).
- LÖFSTEDT E. (1936), *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae. Untersuchungen zur Geschichte der lateinischen Sprache*, Oxford – Uppsala – Leipzig, Blackwell – Almqvist & Wiksell – O. Harrassowitz.
- LUCAS-AVENEL M.-A. (2001), *Édition critique avec traduction et commentaire des deux premiers livres de la chronique de Geoffroi Malaterra*, thèse de doctorat sous la direction de L. Callebaut et S. Fodale, Université de Caen Basse-Normandie, 4 fasc. (I-CXLVIII ; 140 p., table des matières ; 149-288 p. ; 289-458 p. ; 9 hors-texte) (dactyl.).
- MURATORI L. A. (1724), *Gaufredi Malaterrae monachi Benedictini Historia Sicula ad fidem veterum manuscriptorum a Joanne Baptista Carusio edita ; nunc iterum cum prioribus Editionibus collata, multisque mendis expurgata*, in *Rerum Italicarum scriptores ab anno aerae Christianae quingentesimo ad millesimumquingentesimum [...]* Ludovicus Antonius Muratorius [...] collegit, ordinavit, & Praefationibus auxit, [...]. Tomus quintus, Milan, Ex Typographia societatis Palatinae in Regia curia Superiorum facultate, p. 537-605.
- NORBERG D. (1956), « Contribution à l'étude du latin vulgaire (4.- *Necesse, necessarium, necessario*) », in *Hommages à Max Niedermann*, Bruxelles, Latomus (Latomus ; 23), p. 251-257.
- ODELSTIERNA I. (1926), *De vi futurali ac finali gerundii et gerundivi Latini observationes*, Uppsala, Almqvist & Wiksell.
- OTTO A. (1890), *Die Sprichwörter und sprichwörtlichen Redensarten der Römer*, Leipzig, B.G. Teubner (Hildesheim – New York, Georg Olms Verlag, 1971).
- RESTA G. (1964), « Per il testo di Malaterra e di altre cronache meridionali », in *Studi per il CL anno del Liceo-Ginnasio « T. Campanella » (1814-1964)*, Reggio Calabria, p. 3-60.
- RÖNSCH H. (1875), *Itala und Vulgata. Das Sprachidiom der urchristlichen Itala und der katholischen Vulgata unter Berücksichtigung der römischen Volkssprache*<sup>2</sup>, Marburg, N.G. Elwert'sche Verlagsbuchhandlung.

- SITTL K. (1884), « De linguae Latinae verbis incohativis », *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, 1, p. 465-532.
- THIELMANN P. (1892), « Der Ersatz des Reciprocums im Lateinischen », *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, 7, p. 343-388.
- TOUBERT P. (2005), « L'historiographie italo-normande au XI<sup>e</sup> siècle. À propos d'une édition récente », *Le Moyen Âge*, 111, p. 351-354.
- VÄÄNÄNEN V. (1987), *Le Journal-épître d'Égérie (Itinerarium Egeriae). Étude linguistique*, Helsinki, Suomalaisen Tiedeakatemia (Annales Academiae Scientiarum Fennicae ; B-230).
- WÖLFFLIN E. (1888), « Quatenus », *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, 5, p. 399-414.